L'ABEILLE.

PAR BULLITT, BULLEN & MAGNE.
No. 81, RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS :

ABONNEMENT.

Douze piastres par an, pour la feuille, payables d'avance pour l'année ; dix piastres pour la feuille destinée pour la campagne, et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année. Lorsque l'abonné ne voudra pas continuer, il doit en donner avis à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les comptes arriérés ne soient payés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine avant le terme de leur abonnement, ne le faisant pas, l'abonnement sera continué.

Annonces.—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, sera payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

Abonnemens pour l'année aux annonces.—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, $60. Les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $90. Les agens pour navires, bâtiments et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce tenant la commission, $80. Ces abonnemens se paient à l'année et d'avance.

Le privilége des souscripteurs aux avis est limité à un carré chaque fois, et trois fois par semaine.

Les Annonces des ménages et des décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfice, &c. &c., devront payer aux taux des annonces ordinaires.

Les Annonces qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

Les Annonces ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

Les Annonces qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés, &c. &c., lui seront portées en compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

Les Annonces qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Aucune Annonce de faillite sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

Les Théatres et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs, paieront $150.

Les Annonces de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

POELES!—POELES!—S. Locke & Co., No. 8, Front Levée, viennent de recevoir par le navire John-Hall, un nouveau supplément de poêles. Leur assortiment se compose actuellement de poêles à charbon, de Spoor, patentés, de toutes grandeurs; poêles dits Radiateurs, à charbon, de Philadelphie; poêles à fourneaux, idem à James, à deux et trois bouilloires; fours de campagne; poêles à navires et à steamboats; tuyaux de poêles, que l'on posera sur demande. 24 dec—a

AUX EMIGRES DU MEXIQUE—Le soussigné a l'honneur d'offrir aux français malheureux qui, par les circonstances désastreuses de la guerre, se trouvent réfugiés dans cette ville, ses services comme médecin, il leur fournira les médicamens nécessaires pendant la durée de leur maladie.

Il invite les médecins qui seraient appelés près de ces infortunés compatriotes, à ordonner les médicamens qu'ils jugeront convenables, à la pharmacie de M. Serres, encoignure des rues Royale et Quartier.

M. DUPIERRIS, docteur.
28 jan rue Ste Anne, no. 54.

EAUX MINERALES ARTIFICIELLES.—Pour BOISSON, établissement de Vr. RULH, pharmacien chimiste, encoignure Dauphine et Hôpital, à la Nouvelle Orléans, où l'on trouvera constamment préparé a l'eau simple acidule gazeuse pour table, l'eau magnésienne saturée, les eaux de Seltz, celles de Vichy, de Spa, de Wels, de Clermont-Ferrand, de Sedlitz, de Barèges, de Saratoga et Congress et en général les eaux les plus usuelles.

Dans le même établissement on prépare toutes les eaux minérales qui sont demandées par formule spéciale des médecins, ainsi que toutes les substances destinées à composer à domicile, les bains, les étuves et les douches d'eaux minérales. 27 oct—a

AVIS—L'HOTEL ST-LOUIS est maintenant ouvert pour la réception du public. Les appartements y ont été meublés avec beaucoup de soin, et disposés de manière à satisfaire tous les désirs. On peut y avoir des chambres, ou des chambres et salons, avec ou sans la table.—Il y a dans l'Hôtel un excellent restaurant sous la direction de M. C. Lavaud. S'adresser à M. A. WILLOZ, Directeur de l'Hôtel. de 17

LES soussignés, agentsdans cette ville pour la Banque de l'Union du Mississipi, en référant à la circulaire ci-après, donnent avis qu'ils sont prêts à recevoir du coton pour le compte de ladite banque, et accordent les pièces nécessaires pour mettre les habitans à même d'obtenir l'avance qui y est stipulée.

RICKER, HADLEY, DAVIS & Co,
20 dec 36, rue du Camp.

BANQUE DE L'UNION DU MISSISSIPI.
Jackson; 16 novembre 183[illegible].

Monsieur,

Les directeurs de cette institution étant d'opinion que la récolte de coton dans cet état sera moindre qu'à l'ordinaire et que les habitans voudront suspendre la vente de leur récolte jusqu'à ce que ce déficit soit connu, proposent de faire une avance de soixante piastres sur chaque balle de bon coton vendable pesant 450 livres, et délivrée aux agens de cette banque, qui se trouvent nommés dans les lieux d'embarquements ci-après, au Natchez, à Vicksburg, Grand-Gulf, Rodney, Manchester, Tchula, Satartia, Marion, Greenwood, Grenada, Columbus et ville de Mississipi. Les propriétaires devront délivrer à cette banque les reçus desdits agents, avec la marque, le numéro et le poids de chaque balle, ainsi qu'un billet payable à 12 mois de date, portant deux bonnes sécurités ou plus, pour être soumis à la direction afin d'obtenir la dite avance.

Le coton devra être expédié à Liverpool, ou à tel autre marché désigné par la personne qui le délivrera, à ses risques et frais, et sera vendu pour compte de cette banque. Les produits, ainsi que le change, tant de l'étranger que du pays devront être déduits à son compte et le cours du change du pays sera établi sur le cours de la place au moment que le montant des ventes aura été reçu.

Je suis respectueusement &c.
(Signé) W. P. GRAYSON, caissier.
20 dec—17

AUX PLANTEURS DE LA LOUISIANE.
CARTE DE LA LOUISIANE sur laquelle les diverses plantations seront coloriées. Les planteurs de la Louisiane sont invités à fournir à l'auteur de la carte du Sud, les limites de leurs plantations, afin qu'il puisse les marquer sur la carte élégante de l'Etat de la Louisiane, qui est maintenant entre les mains du graveur et qui sera prête à être distribuée aux souscripteurs vers le 1er janvier prochain. Le nom des propriétaires ou quelques autres noms de fantaisie par lesquels leur plantation est connue, seront imprimés sur celles qui sont bien grandes pour que l'inscrire, et ceux qui ne pourra le faire au moyen d'un chiffre de renvoi, on trouvera ces noms dans la marge de la carte avec chiffres correspondants. Cette carte aura 4 1/2 pieds sur 5 1/2 et sera finie avec un grand soin. Les plantations seront divergemment coloriées; ce qui lui donnera une apparence pittoresque.
9av JOHN LA TOURRETTE, hôtel de la Cité.

GRILLES DE CUISINE PATENTÉES DE PIERCE.—Le soussigné vient de recevoir au No. 57, rue du Canal quelques grilles comme ci-dessus—Pour l'économie, la facilité et la commodité, ces grilles surpassent toutes celles qui ont été inventées jusqu'à ce jour. Elles sont garanties donner satisfaction et dans le cas contraire elles seront déplacées sans aucun frais aux acquéreurs.
GEORGE PIERCE, Agent,
57, rue du Canal.

Le soussigné prend la permission de référer aux Messieurs suivants qui en ont fait usage pendant l'année dernière

MM. Charles Harrod,	Col. Wm. Christie,
Sam. J. Peters,	Benj. Story,
William Brand,	Henry Lockett, Esq.
J. W. Breedlove,	W. A. Gasquet,
J. H. Leverich,	A. S. Buckner.

13 a

DENTISTE—Changement de domicile—Le Dr. Duperron Dentiste vient de transporter son domicile, rue Bourbon no. 200, entre Dumaine et St. Philippe, où on pourra le consulter de 8 à 4 heures. 10 a

AVIS D'ENCAN ET DE CHANGEMENT DE DEMEURE.—Les soussignés ont transporté leur magasin d'encan au No. 107, rue Chartres, entre St Louis et Conti. Les jours réguliers d'encan de marchandises seront le mercredi et jeudi, à 10 heures a. m. Ils feront aussi des ventes de propriétés, d'esclaves, &c., au dehors, tous les jours, et ils sollicitent la continuation du patronage de leurs amis et du public. Des avances sont faites sur les marchandises envoyées à l'encan.
8 mai FERNANDEZ & WHITING.

TRAITEMENT DES MALADIES SECRÈTES, d'après la Nouvelle Méthode, par le docteur TOUSSAINT, médecin de la faculté de Paris, ex interne des hopitaux vénériens, élève de M. Ricord.

Ce docteur, déjà connu par de nombreux succès continue à donner ses soins aux personnes affectées de Maladies vénériennes; celles même qui ont essayé inutilement les traitemens les plus connus, trouveront auprès de lui une guérison prompte et radicale.

Le docteur J. Toussaint, donne des consultations tous les jours, de midi à 3 heures, rue Bourbon No. 26, entre Dumaine et St. Philippe. 20m 1a

SUCRE à 10 et 12 livres à la piastre.—Bon café de St-Domingue à 1 escalin la livre.—Bon vin à 4 escalins le gallon, 5000 livres de vieux cuivre; 600 livres de vieux fer, au magasin de ANT. MICHOUD, 30 nov 17 Encoignure Vieille Levée et Ursulines.

NOUVELLE PUBLICATION d'un livre intitulé "THE LOUISIANA MAGISTRATE ASSISTANT," ouvrage contenant tous les devoirs des juges de paix, sous l'autorité des Etats-Unis, sous celle de l'Etat de la Louisiane.
9 mars Par F. M. GUYOL, avocat.

MARRONNAGES.

$10 DE RECOMPENSE—Partie marronne la négresse JANE ou JANY, âgée d'environ [illegible] ans, taille d'environ 5 pieds, très noire, et d'une jolie figure, ayant appartenu au sieur Ferguson.

La récompense ci-dessus sera payé à quiconque la ramènera chez son maître, rue de la Victoire, No. 91.
16 m—8 J. J. GUERIN.

$10 DE RECOMPENSE—Partie maronne lundi 6 courant, la négresse SOPHIE, âgée d'environ 27 ans, encolure de cinq ou six pieds, ayant une taie sur l'œil gauche, et une marque de cicatrice de chaque côté du cou, taille ordinaire et constitution forte. Elle a l'habitude de se cacher au faubourg d'en bas. La récompense susdite sera payée à quiconque la conduira à une des geôles de l'Etat, ou la remettra à JEAN DEPIOT,
14m—9 Rue Moralès entre Marigny et Mandeville.

$20 DE RECOMPENSE.
POUR l'arrestation du nègre JOSEPH ou JERSEY, appartenant à M. Drauzin Gaudet, de la paroisse St. Jacques, d'où il partit marron le 28 Janvier; il est âgé de 27 à 28 ans, taille de 5 pieds 4 ou 5 pouces, teint rougeâtre; il a le bas de l'oreille gauche coupé, il parle l'anglais et le français, il était vêtu lors de son départ d'un pantalon de cotonnade, d'une chemise de toile grise et un chapeau de paille. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le mettra dans une des geôles de cet Etat en donnant avis aux soussignés.
GOURDAIN & BENIT,
30 av—1m 13, rue Conti.

$50 DE RECOMPENSE seront donnée à quiconque ramènera à la Presse à coton d'en bas ou écrouera dans une des geoles de l'Nlle. Orléans, le nègre WILLIS, parti marron le 28 courant. Il a six pieds, est très noir, et bien proportionné; il est dans l'habitude de baisser les yeux et de lever les bras droit quand on lui parle; il a une légère cicatrice sur la joue et la lèvre gauche. Quand il a été absenté il avait une casquette de soldat, en cuir et des pantalons de cotonnade.

On suppose qu'il se cache dans les faubourgs supérieurs à l'entour des presses à coton et des fonderies et qu'il essayera de quitter la ville soit en traversant le fleuve, soit en s'embarquant à bord de quelque bateau à vapeur ou navire.

Tout capitaine de quelque embarcation que ce soit est prévenu de ne point lui donner asile, s'il ne veut être poursuivi avec toute la rigueur de la loi.
D. F. GUEX,
29a Secrét. de la Presse à coton d'en bas.

$30 PIASTRES DE RECOMPENSE.
Seront données à la personne qui logera en prison la négresse MARY ANN, âgée d'environ 28 ou 30 ans, petite taille et portant généralement un mouchoir autour des oreilles. Comme elle a un mari qui navigue à bord des bateaux comme cuisinier, l'on suppose qu'elle tâchera de s'embarquer avec lui. Les capitaines de bat. à vapeur et autres, sont notifiés de ne point l'emmener à leur bord, sous les risques des pénalités de la loi.
9 a E. U. WILKINSON, St. Canal.

[illegible] ... en conséquence ... aux enchères, par
17 mai H. C. CAMMACK & Co.

ECOLES.

MOYEN D'APPRENDRE A LIRE EN 20 LEÇONS.—M. VANDON, Géomètre-Arpenteur, ancien délimitateur du canal de Bourgogne, auteur de la Méthode abréviative pour enseigner à LIRE LE FRANÇAIS en 20 LEÇONS, offre de mettre cet admirable résultat en pratique, soit dans des leçons particulières, soit dans les cours qui seront ouverts tous les jours, depuis 6 heures du matin, jusqu'à 10 heures du soir, encoignure Dumaine et Bourgogne.

Le Professeur appliquera la même Méthode abréviative d'enseignement, modifiée toutefois d'après l'intelligence des élèves, à l'Ecriture, l'Orthographe, l'Arithmétique, la Géométrie, l'Algèbre, le Dessin linéaire, le Toisé, la Tenue de Livres, et à tout ce qui concerne la comptabilité.
Leçons en ville. 1 m.

AU PUBLIC LOUISIANAIS.
LE temps de mon engagement étant prêt d'expirer, j'ai l'honneur d'informer le public que je recommencerai mon cours de danse, le 25 octobre prochain. Je manquerais aux devoirs de la reconnaissance, si je ne faisais mes vifs remerciements à mes élèves et à leurs familles pour la confiance qu'ils ont bien voulu m'accorder jusqu'à présent.
15 a 17 J. DEVOTI.

AU DOCTEUR MAGNIN, inventeur du Cordial de Lucine ou Elixir d'Amour.

Respectable Monsieur;—Nous avons tous, dans un grand nombre de cas, reconnu les effets remarquables de votre grande découverte et nous nous sommes empressés pour vous prouver ses effets et vous donner l'honneur qui vous est due. Le Cordial de Lucine est dans notre opinion, un remède infaillible pour la prostration des fonctions productives et la stérilité artificielle; et par conséquent doit être un bienfait à la race humaine. Nous pouvons aussi certifier qu'il ne se trouve aucune partie de mercure ou de nature venimeuse; enfin c'est une des plus belles découvertes médicale de notre siècle.

Nous sommes avec considération et respect, Monsieur, vos obéissans serviteurs.

JOSSELIN BOSSUIT,
SIGISMOND DE LAMARTINE,
ADRIEN DECRAND,
OCTAVE NICOLS,
JEAN BLANC,
ROBERT STEVENSON,
LOUIS OUISEAU,
PIERRE BUFFON.

Le Cordial de Lucine est un fortifiant du corps humain! Dans tous les cas de langueur, lassitude ou débilité, il est infaillible; il donne aussi du courage et de la décision à la pensée, en même temps qu'il fait renaître la santé et la vigueur au corps. Mais ses vertus particulières et sa célébrité sont basés sur la facilité et la certainteté avec lequel il ranime les forces viriles lorsqu'ils ont été détruites par la maladie, le temps ou la négligence ou par une des causes qui terminent ordinairement par la prostration de ces fonctions.

Ce cordial, comme la plupart des bonnes médecines, ne contient point de mercure ou de matière d'une nature venimeuse parmi le grand nombre d'ingrédiens qui le compose, et en même temps qu'il peut ranimer les forces épuisées d'un géant, il peut aussi être administré avec avantage aux enfanns. Les usages de la société nous empêchent, malheureusement, de publier une analyse de cet inestimable cordial et des nombreux documens qui prouvent les bienfaits qu'il a rendus à un grand nombre d'individus désespérés, et malgré les heureux que produirait une entière connaissance de l'efficacité de ce remède. Cependant nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer qu'il a été démontré qu'il ne se rencontre presque point de cas de stérilité naturelle ou d'imbécilité des organes productifs dans l'un ou l'autre sexe; et conséquemment que ces maux sont les effets de causes artificielles qui peuvent "être promptement vaincus et éloignés par le 'Cordial de Lucine.'

Le cordial de Lucine est un remède infaillible pour les glandes, pour le fluer albus, les menstruations difficiles et douloureuses, ainsi que pour l'obstruction et la décharge involontaire des urines. C'est aussi un excellent remède pour les éruptions de la peau et des affections hydropiques.

A vendre, en gros ou en détail au no. 65, rue Poydras. Prix $1 la bouteille. 14m—6m

SUPERBE MAISON DE CAMPAGNE.
LE soussigné offre en vente sa maison en face du bas de la ville, avec 5 acres ou plus de terre y attenant.

Il n'est pas nécessaire de faire une description minutieuse de cette propriété, du bon goût de ses améliorations, de la collection choisie de ses arbres d'ornement et à fruits, de la salubrité et de la beauté de la position, de sa proximité de la ville et de la commodité de la traversée par le Ferry, sont des faits trop bien connus pour qu'il soit nécessaire d'en donner une description.

Les personnes qui désirent avoir une demeure des plus élégantes dans l'Ouest sont invités à venir examiner les lieux.

Conditions. Un cinquième comptant, la balance en paiements annuels avec intérêt. Le titre est incontestable.
T. L. LUDLOW,
Elmwood, Campbell County Ky.

N. B. Il se trouve aussi une autre bâtisse de goût en briques à deux étages et 4 chambres qui sera vendu avec ou séparément. 9 av—9pe

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA NELLE. ORLEANS ET DE CARROLLTON.
ARRANGEMENS DE L'ETE POUR LES JOURS DE LA SEMAINE.

De Carrollton.		De la Nlle. Orléans.	
Char à cheval à 4 h.	A. M.	Char à cheval à 5 h.	A. M.
Locomotive 6	"	Locomotive 7	"
" 8	"	" 9	"
" 10	"	" 11	"
" 12	"	" 1	P. M.
" 2	P. M.	" 3	"
" 4	"	" 5	"
" 6 1/2	"	" 5	"
" 8	"	" 7	"

Après 10 heures du soir, on peut obtenir un char, en ayant cinq piastres pour le voyage.

ARRANGEMENS POUR LES DIMANCHES.
Les chars partiront aux mêmes heures que dans les jours de la semaine jusqu'à 1 heure P. M.—Une Locomotive partira de Carrollton toutes les heures, jusqu'à 8 heures du soir, et de la Nouvelle Orléans jusqu'à 9 heures du soir.

Pour l'agrément des personnes qui se rendent à Carrollton par le Char de 5 heures, et qui ne désirent pas y demeurer jusqu'à 8 heures, le char qui partira auparavant de Carrollton à 6 heures, restera jusqu'à 7 1/2 heures, pour donner le temps de jouir d'une promenade agréable dans un des
PLUS BEAUX JARDINS DES E. UNIS.

Les personnes qui partirent par la locomotive, seront priés de retenir leurs billets, attendu qu'il est défendu aux conducteurs de recevoir de l'argent au lieu de billets.

CHARS DES RUE JACKSON ET DE LA COURSE.
Ces chars partiront de la rue Jackson à 6 heures a. m. et de la rue du Canal à 6 1/2 heures du matin et courant chaque heure. A 8 heures, ils partiront toutes les demi-heures, jusqu'à 8 1/2 heures du soir, de la rue Jackson, et jusqu'à 9 heures de la rue du Canal excepté à 8 1/2 de la rue du Canal.

Les Messieurs sont particulièrement priés de ne pas mettre les pieds sur les coussins, et de ne pas fumer dans les chars lorsque les dames s'y trouvent.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de Carrollton et de la Nouvelle Orléans.
JOHN HAMPSON,
11 mai Ingénieur en chef.

BUCKNER & TOUTE,
AVOCATS, Canton (Mississippi.)
Références à Messrs.
ALEX. GRANT,
HENDERSON & GAINES,
SMITH & ROURHEES,
ARMSTEAD & SPRING,
GEO. BERGEROT.
} Nouvelle Orléans.
28 m—6m

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge.—14 mai 1839.—No. 11774.—M. Dubose vs. ses créanciers—Sur motion de Geo. W. Both Esq., avocat du insolvable et en faisant voir à la cour une erreur qui s'était glissée dans l'avis appelant une assemblée des créanciers dans cette cause, et en conséquence de laquelle, ladite assemblée n'avait pas eu lieu; il est ordonné par la cour, qu'une nouvelle assemblée aura lieu dans l'étude de Philippe Lacoste Esq, notaire public, samedi le 15ème. jour de juin 1839, pour, délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire et prendre en considération le contenu de sa pétition.

Extrait des minutes.—Bureau du Greffier.—Nouvelle-Orléans, 14 mai 1839.
16m—3 ARMAND PITOT, Greffier.

Ludwig Ludwigson vs. ses créanciers.
ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier District Judiciaire—La cession des biens du failli ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné, qu'une assemblée desdits créanciers, ait lieu en l'étude de Horatio Davis, notaire public, lundi 10 de juin prochain, à 10 heures a. m. afin d'y délibérer sur les affaires du dit failli et en tenant toutes poursuites judiciaires contre sa personne ou ses propriétés seront suspendues; Hamilton Potts, Esq. est nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire,

Par ordre de la Cour, ce 7 mai 1839.
14 m—6 2pe P. LEBLANC, dép. Gref.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—No. 17,759.—Edward Salz contre ses créanciers—Il est ordonné par le cour que les créanciers du pétitionnaire, s'assemblent dans la Cour, le lundi, 3 juin prochain, à 10 heures A. M., afin de déduire les raisons pour lesquelles le dit pétitionnaire n'obtiendrait pas le bénéfice des lois faites pour le soulagement des débiteurs insolvables sous arrestation; et en même temps toutes poursuites judiciaires contre sa personne ou ses biens sont suspendues.

Par ordre de l'honorable Charles Maurian, juge de paroisse, agissant pendant l'absence de l'Honorable A. M. Buchanan juge de la dite cour.

Bureau du Greffier, 11 mai 1839.
13 mai—2pe G. W. LEWIS, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district judiciaire—Robert Leary contre ses créanciers—Il est ordonné par la cour que les créanciers du pétitionnaire s'assembleront dans la cour samedi le 8 juin prochain, à 10 heures du matin, afin de déduire les raisons pour lesquelles ledit pétitionnaire n'obtiendrait pas le bénéfice des lois faites pour venir au secours des gens insolvables sous arrestation; et en attendant toute poursuite contre sa personne ou ses biens est suspendue. George R. Rogers, Esq. est nommé pour représenter les créanciers absens dans cette cause.

Par ordre de la Cour, ce 13me jour de mai 1839.
15 m—3 P. LE BLANC, dép. Greffier.

COUR COMMERCIALE—No. 386.—Talbot & Marrero contre leurs créanciers—La cession des biens des propriétaires est acceptée par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers ait lieu dans l'étude de Joseph Cuvillier, notaire public, le 3ème. jour de juin 1839, à 10 heures du matin, afin de délibérer sur les affaires desdits pétitionnaires; et en attendant toute poursuite judiciaire contre leurs personnes ou leurs propriétés est suspendue.

Par ordre de la Cour.—Nouvelle-Orléans, 29 avril 1839. ED. GARDERE,
3 mai—3 Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour des Preuves—Attendu que Mr James Walsh a présenté à la cour des preuves de la Paroisse de Jefferson, une pétition à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de James Burdon, décédé ab intestat, avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. 9m F. DUGUE, juge.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, scisse—1839—No 11264—Richard O. Pritchard vs. ses créanciers—Sur lecture et enrégistrement du tableau de distribution dans cette cause, il est ordonné par la cour, que toutes personnes intéressées aient à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles ledit tableau et la distribution ne serait pas homologué et les fonds répartis en conformité audit tableau et à la prière de la pétition.

Par ordre de la Cour. Bureau du greffier Nelle-Orléans, 6 mai 1839.
8 m—3 A. PITOT, greffier.

VENTES A L'ENCAN

VENTE DE SYNDIC.
R Ingraham contre ses créanciers et les créanciers de Ingraham Son.
PAR J. B. BLACHE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, en date du 21 février 1839, il sera vendu, le mercredi, 22 de mai courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, rue Conti, No. 29,

Un quantité de bottes et souliers;

Et le même jour, à la même heure, à l'encoignure des rues des Magasins et du Canal,

Les comptoirs et étagères &c. d'un magasin de bottes et souliers. Le tout abandonné à ses créanciers par le dit insolvable.

Conditions, comptant. 9 mai—4

PAR M. BARNETT, Sr.
Vente de propriété de valeur dans le centre de la Ville.

IL sera vendu Mardi le 21 courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis.

1o. Une de ces jolies maisons dans la rue des Remparts no. 90, entre Conti et Bienville, avec toutes les commodités pour une famille privée, en bonne condition et louée maintenant à raison de $1200 par an.

2o. Trois LOTS DE TERRE situés au faubourg Tremé, dans l'ilet formé par les rues Remparts, Bienville, Conti et Bassin et désignés par les nos. 1, 2 et 3, mesurant chacun 23 pieds, 4 pouces de face à la rue des Remparts, sur 127 pieds, 10 pouces et 5 lignes, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

3o. Deux LOTS DE TERRE avec deux maisons situés dans la rue Bourgogne, entre St. Pierre et Toulouse, ayant 42 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur, (mesure française.)

4o. Trois LOTS DE TERRE situés au faubourg Marigny, désignés par les nos. 1, 2 et 3, formant un triangle, borné par les rues Amour, Enghein et Musique. Il se trouve sur lesdits lots nos. 2 et 3, deux bonnes maisons en bois, formant l'encoignure des rues Amour et Enghein, tel qu'il appert sur le plan déposé à la Bourse.

Conditions—Un cinquième comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en donnant des billets endossés à satisfaction et portant hypothèque. Les billets qui ne seront point payés à leur échéance porteront un intérêt de dix pour cent par an jusqu'au paiement; sans que pour cela l'acquéreur puisse se prévaloir de cette clause pour en retarder le paiement.

5o. UNE SUPERBE MAISON située dans la rue des Remparts, entre Conti et Bienville, composée de 4 chambres et cabinets, garde-manger et cuisine au rez-de-chaussée. Le lot mesure 31 pieds de face à la dite rue des Remparts, sur 120 pieds de profondeur, allant à la rue du Bassin, sur laquelle il a aussi 31 pieds.

Conditions—Un quart comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en donnant des billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.

Les actes de vente seront passés pardevant Felix Grima, Esq. not. public, aux frais des acquéreurs.
15 mai

PAR FERNANDEZ & WHITING.
PAR ordre du syndic de la succession de Kloppenburg, Bleker & co. il sera vendu mardi le 21 courant, à la Bourse de la Cité, à midi, pour le compte et aux risques des personnes suivantes, acquéreurs à une vente par ordre de l'honorable Cour de District, le 29 septembre 1838, ne s'étant pas conformés aux conditions de la dite vente.

Pour le compte de William T. Thompson, 16 lots de terre situés dans l'ilet Bath, no. 16, comme il appert sur un plan tiré par Wm. Dossman, en date du 26 septembre 1838 et exibé à la vente.

Pour le compte de John Walker, Un ilet de terre à Carrollton, No. 19, comme il appert sur un plan tiré par Wm. Drosman, le 26 septembre 1838, contenant 24 lots chaque.

Conditions, comptant—Les actes de vente seront passés pardevant Edw. Barnett, esq. not. pub. aux frais des acquéreurs. 8 m—6,13,18.

PAR R B SYKES.
Vente positive de hardes, pour clore une affaire.

IL sera vendu lundi le 20 courant, à 10 heures a m, au magasin de Messrs. Opdykes & Carreco, no 14, Vieille Levée, un grand assortiment de hardes, consistant en:

Habits et surtouts de drap fin,
Pantalons de casimir uni, à raie et à carreaux,
Manteaux, habits de chasse, surtouts de drap de pilot &c.
Pantalons et habits en drill et toile,
Veste en satin, soie et toile de Marseille, couleur assortis,
Chemises en toile, coton, gingas et flanelle,
Stocks, mouchoirs, bretelles et valises en cuir.

Conditions: toutes sommes au dessus de $200, 4 mois; $500, 6 mois; $900, 9 mois; $1200, un an, en donnant des billets endossés à satisfaction; les billets à un an, porteront un intérêt pour les six derniers mois. 6 mai

PAR GUINALUT & DELASSUS.
Vente Redvoyée.
Faillite de George Héno.

IL sera vendu mardi 4 Juin 1839, à midi précis, à la Bourse de Cité, rue St.-Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour du premier district de l'état de la Louisiane, et la requête de James P. Fréret, syndic des créanciers de George Héno.

UN LOT DE TERRE situé dans la commune de cette ville, faisant partie du lot No. 2 de l'ilet No. 16, mesurant 30 pieds de face à la rue du Bassin sur une profondeur de 120 pieds jusqu'à la rue Franklin, ayant également 30 pieds de face sur cette rue, borné par la propriété de feu M. Peralta, et de l'autre par la portion restante du lot No. 2; ensemble une maison briquetée entre poteaux de plusieurs appartements, cuisine en bois, et etc.

Conditions—1/5 comptant, $1,950, payables le 5 décembre 1839 et la balance à 12 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du syndic, et portant hypothèque sur la propriété vendue. 4 mai—1pe

AVIS—La société qui existait ci-devant sous le nom de Harrison, Glegg & co. est dissoute d'un commun accord. Les affaires seront liquidées par l'un ou l'autre des soussignés, se servant du nom de la société pour cet objet seulement, et les affaires seront à l'avenir continuées par Charles Glegg, en son propre nom et pour son compte.
(Signé,) JOHN C. HARRISON,
CHARLES GLEGG,
Nouvelle Orléans, 1er. mai. 2 mai

AVIS D'ENCAN
J. A. BEARD informe respectueusement ses amis et le public en général, que par un ordre du conseil des honorables Recorder et Aldermen de la seconde municipalité, il a obtenu le privilège de vendre à l'encan des marchandises, &c. dans la rue du Canal, entre les rues des Magasins et Levée, tous les mardis et vendredis.

Les marchands qui ont des marchandises à envoyer à l'encan en donneront, avis à l'encanteur la veille du jour de la vente; et toutes marchandises dont les prix seront limités resteront, aux risques des propriétaires après la vente, si elles ne sont point vendues.

Les échantillons des marchandises seront vendues sans réserve. La vente commencera chaque jour à 10 heures et demi.

Le bureau d'encan est au no. 59 rue de la Commune. 2 mai.

HYDROCONIONS ou appareils pour bains de pluie, ou de vapeurs, à vendre par le soussigné—Depuis plusieurs années, et sur la demande des médecins les plus influens de la Nouvelle-Orléans, M. Gicquel avait formé un établissement de bains de vapeur et de pluie au moyen d'une machine inventée en Europe, que l'expérience lui a appris à modifier, et dont il a tendu l'emploi tellement facile, que le domestique le moins intelligent peut le mettre en activité, et au moyen duquel il a obtenu les résultats les plus favorables dans l'intérêt des personnes confiées à ses soins. C'est par ce moyen qu'il a pu rendre une santé inespérée des malades atteints de la goutte, rhumatismes de toute nature, tumeurs, maladies scrofuleuses, psoriques, dartreuses, &c. Avec cet appareil, on peut administrer des bains médicaux de pluie ou de vapeur et remplacer les bains ordinaires avec un bien-être qu'on n'obtient pas par ces derniers. Ces appareils sont indispensables dans un ménage un peu nombreux ou dans des grands établissements, tels que pensions, hopitaux, &c.

M. Gicquel étant à une époque rapprochée de son départ pour France, entre à traiter, de six appareils qu'il a fait confectionner à Paris, il donnera sur la manière de les mettre en activité tous les renseignements nécessaires, et connaissance des certificats des principaux médecins d'Europe, ainsi que des rapports des différentes sociétés savantes qui ont été appelées à donner leur opinion sur ce mode de bains si généralement répandus en France, Allemagne, Italie, &c.

M. Gicquel offre également de traiter de son fond le cabinet de lecture, auquel il a joint toute espèce de fourniture de bureau. GICQUEL.
29 mars Encoignure Bourbon et Ste. Anne.
Mme Gicquel ne part pas, et les bains sulphureux seront administrés comme précédemment.

WM. JEW JILLEY, manufacturer de cordage de manille, visal, &c, Newport, R. I.—Le soussigné agent de la manufacture ci-dessus, sollicite des commandes pour la confection de cables; grément d'palans, cordages, garcettes, &c. de toute longueur et grosseur. Pour les conditions, s'adresser à
27 av—1m JETHRO B. BAILEY, 14, Bienville.

AVIS.—L'association qui existait sous la raison de Legendre et Berniaud, a été dissoute, par limitation, le 15 du Courant.
HENRY LEGENDRE,
LEWIS BERNIAUD.

H. Legendre, restant seul chargé de la liquidation, prie les personnes qui doivent à la société, de venir payer leurs comptes, et celles à qui il est dû de se présenter pour être payées.
Nlle-Orléans, 19 Avril 1839. 19 a

EXTRAIT composé de Tomate de Miles, le célèbre substitut du calomel, peut être obtenu en gros et en détail chez les marchands de drogues suivans, savoir:

Messrs. Reider & co; Sickles & co; J B Prévost, P Cusachs, Blackwell & Clark, Coxe & McPherson, J N Morrison & co, H Bonnabel, et au détail chez presque tous les marchands de drogues de la ville.
9av—6m

AVIS—R. B. SYKES, encanteur dûment commissionné pour la ville et la paroisse de la Nouvelle-Orléans, offre ses services à ses amis et au public en général.

Son bureau est No. 31, rue du Canal, entre l'encoignure de la rue du Camp et l'Hôtel des Planteurs.
2 mai

MAISON DEMANDE—On a besoin d'une maison à deux étages dans un bon voisinage, à commencer du 1er novembre, pour trois ans. Une maison qui aurait un jardin serait préférée. S'adresser au No. 56, Douane, en haut.
15 mai

UNE dame américaine connaissant l'anglais et le français grammaticalement et qui a déjà donné les leçons, désire obtenir une situation comme institutrice dans une famille. Une famille française serait préférée. S'adresser au bureau de ce journal 7m

COMPAGNIE DU CHEMIN A COULISSES ENTRE NASHNILLE ET LA N-ORLEANS.

ARRANGEMENS DU PRINTEMPS.
Les chars partiront pour la GRANDE PRAIRIE.

Par ce chemin, se rendant au Bayou Tegregw, tous les jours, comme suit;

Départ.	Retour.
7 heures, A. M.	10 heures A. M.
4 " P. M.	6 " P. M.

Le Dimanche les chars partiront comme suit:

Départ.	Retour.
6 heures A. M.	9 heures A. M.
Midi.	2 " P. M.
4 heures P. M.	6 " P. M.

3 mai—1m JAMES H. CALDWELL, Pt.

MRS. SACERDOTE ET JESSI préviennent qu'ils viennent de rompre leur société; les personnes qui ont des comptes à régler avec eux, sont priés de passer chez Mrs. Roy et Michel, rue St.-Philippe, No. 16. Nlle.-Orléans, le 19 avril 1839.
M. D. SACERDOTE,
20 a AUG. JESSI.

AVIS.—L'encanteur soussigné prévient le public qu'à dater du Samedi de Mai, les ventes de chevaux et voitures seront faites sur la Place du Cirque rue de la Commune, seconde municipalité, et qu'elle commenceront ledit jour, 4 mai, à 4 heures et demie précises.
27 avril P. A. GUILLOTTE.

AVIS.—Les actionnaires de la Compagnie du Steam Ferry de la seconde municipalité sont avertis qu'un état mensuel des affaires de cette institution est toujours prêt pour l'examen, le premier de chaque mois, en s'adressant a M. E. L. Tracy secrétaire de la compagnie d'assurance des pompiers, rue du Camp
3 m—6 JAS. P. BIBOOS. Président.

H. BEACH & Co., offrent en vente à leur repository, No. 46 et 48, rue Royale, caveçons, la voitures avec siéges à Dicky; de légères pour un ou deux chevaux, gigs de toute qualités, buggies, phaétons, tilburies, sulkies, wagons pour chasse, &c. &c.
16 mai

ON demande un professeur de langue française pour enseigner dans une maison d'éducation. S'adresser au bureau de l'Abeille.

SIROP ET PILLULES
Composées de Salsepareille Concentrée
AUX LECTEURS.

LA saignée est toujours contraire aux constitutions faibles et délicates; par conséquent il suffira de dire que le sirop et les pillules composées de salsepareille concentrée obvieront à la nécessité de se faire saigner dans 9 cas sur 10, en purifiant le sang.

La grande vente de cet article a prouvé le fait: qui nous pouvons vivre à une âge avancée et conserver une bonne santé si nous avons le soin de ne point nous laisser extraire le fluide de la vie.

De toutes les mauvaises habitudes dans la médecine, celle de saigner est la plus déplorable. Elle produit un soulagement temporaire, mais ses effets sont pernicieux. L'on obtient du soulagement parce que l'on diminue la sensibilité, elle produit une torpeur et un engourdissement des maux et symptômes, mais elle en aggrave les causes.

N'importe quelle douleur on ressent, c'est une enflammation; il faut être saigné; n'importe quelle est la constitution ou l'âge, il faut saigner le malade; les douleurs augmentent ou demeurent, il ne peut respirer à l'aise; il faut qu'il soit saigné encore et encore.

Si le patient a de la richesse, de la folie, de la confiance ou est à la mode, il faut répéter les saignées. Des mois se passent ainsi, l'enflammation cède, mais une maladie de foie le menace, il faut le saigner encore; et il est heureux s'il ne devient pas poitrinaire; il devient débile et il faut des années de traitement avant qu'il puisse recouvrir sa santé, si jamais il peut la recouvrir. Quelque fois on l'envoi voyager, la lancette cesse alors son pernicieux office et le climat a l'honneur de lui avoir rétabli la santé.

Un malade, quelquefois une jeune fille, est attaquée l'influenza, on la saigne encore et encore jusqu'à ce qu'elle devienne pire, meurt, ou contracte une maladie de poitrine. Ne l'ai-je pas vu de mes propres yeux? Ne l'ai-je pas vu s'évanouir sous la lancette et succomber? N'ai-je pas vu quarante onces de sang tiré d'un malheureux dyspeptic parce qu'il avait l'esprit dérangé? Sa tête n'est-elle pas devenue plus confuse—ne lui a-t-on pas encore tiré du sang; n'est-il pas tombé dans le délire; et est-ce que l'on ne lui a pas rasé la chevelure, appliqué des sinapismes, mis de la glace et des sangsues et n'est-il pas mort en quarante huit heures? Ecoutez la voix de la raison et de l'expérience, vous qui êtes maintenant amis de cette fatale habitude. Apprenez que toutes les maladies existent dans le sang et que ce n'est point le sang qui cause les maladies; mais l'impureté du sang ou au l'autres termes la serosité du sang, fluide acrimonieux, qui est la cause des différens maux, douleurs et maladies auxquels le genre humain est assujeti.

Depuis la première introduction du sirop et des pillules composée de salsepareille concentrée, ils ont conservé la haute réputation qu'ils avaient acquise. Des malades qui avaient traînés une misérable existence depuis un grand nombre d'années et plusieurs qui avaient perdu l'usage de leurs membres par suite de rhumatismes ou paralysies, ont recouvré leur santé et leur force, après avoir inutilement employé tous les remèdes ordinaires. Des effets miraculeux ont aussi été obtenus dans les maladies de nerfs, douleurs rhumatismales de la tête et du visage, affections paralytiques, jointures contractées, enflure des glandes, douleurs de l'estomac et des os, rhumatismes chroniques, palpitation du cœur, respiration gênée, &c.

Ces célèbres sirop et pillules de Salsepareille, sont entièrement exempts de mercure, et pour les maladies chroniques sont des médecines altérative qui changent le système sans occasionner un mode sensible l'action. L'on devrait avoir recours dans tous les cas chroniques où l'on doit essayer de changer le mode l'action et y substituer l'influence de la médecine elle-même, qui doit être en harmonie avec les opérations de la nature en santé, de manière qu'après en avoir fait usage pendant une période plus ou moins longue, selon la nature de la maladie, on puisse la mettre de côté, alors la santé se rétablira graduellement.

Après un long examen des résultats que l'on devrait obtenir dans le traitement des maladies ci-dessous, (quelques-unes desquelles sont envisagés comme les plus grandes qui affligent l'existence), nous sommes enfin parvenu à préparer le sirop composé de salsepareille, et nous le recommandons fortement à tous ceux pour lequel il est destiné, comme possédant toutes les qualités nécessaires pour leur guérison.

Les maladies qui cedent au traitement alternatif, sont celles dites chroniques et celles qui prennent leur source de l'impureté du sang, tel que:

Scrofula ou King's Evile, Syphilis et toutes les maladies vénériennes, maladies du mercure causées par un abus de son usage, consomption, maladie du foie, jaunisse, rhumatisme, goutte, scorbut, chancres, maladies de la peau, tels que dartres, boutons, verrures, gallé, démangeaison &c. Il n'est pas de médecine qui soit un meilleur "purgatif du printemps" et qui puisse mieux rétablir après une forte attaque de maladie.

Le sirop de salsepareille est une des médecines les plus populaires du jour et forme partie des purgatifs administrés par la faculté aussi bien que par la pratique privée.

Les pillules et sirop de salsepareille ont été employés avec succès dans presque toutes les maladies auxquelles le corp humain est assujetti et pour les cas de bile et de maladies de foie, ainsi que des douleurs qui les accompagnent, tels que bile, maux de tête, douleur et oppression après les repas, étourdissement, vertiges, tintement dans les oreilles, assoupissement, brûlement d'estomac, perte de l'appétit, vents, spasmes, &c. elles sont reconnues pour être supérieures à toutes celles offertes jusqu'à ce jour. Pour l'usage de famille elle ne peut manquer non plus de donner une satisfaction générale.

EXCELLENTE MEDECINE POUR LE PRINTEMPS.

Pour la purification du sang, la guérison et la prévention des maladies de rhumatisme, scrofula, salt rhum, &c.

Salsepareille—Lisez réfléchisses et decides. Les vertus de la salsepareille ont été reconnues depuis plus de deux cent ans, pendant lequel sa réputation a toujours augmentée. Cependant tout dépend de son mode de préparation.

Le sirop composé de Salsepareille concentrée est une préparation de la salsepareille d'Honduras, et est infiniment supérieur aux autres sirops faits de la même plante. Il est manufacturé par un procédé chimique à vapeur, par lequel les vertus médicales seulement de la salsepareille sont extraites, une bouteille duquel possède une aussi grande valeur que douze de celles préparées selon la prescription des laboratoires de Londres, Edimburg et des E. U. La vertu extraordinaire de cette préparation l'a fait introduire dans les hôpitaux en Amérique et en Europe, et est recommandée par les médecins comme possédant les vertus de la salsepareille au plus haut degré. En témoignage de la haute réputation dont jouit cette préparation parmi les membres de la faculté, les personnes suivantes, distinguées par leur talent et leur réputation ont volontairement rendus témoignages de son mérite et de ses vertus sans égales, dans la guérison des maladies énumérées ci-après: Dr. Valentine Mott, Dr. David Hossack, Dr. J. Mitchell, Dr. W. McNeven, Dr. R. T. Kissam, Dr. F. Gascales, Dr. Watts, Dr. Alexander H. Stevens, Dr. Wright, Dr. Post, Dr. G. Delafield, Dr. Francis Birg, Dr. Physic, Dr. Chapman, Dr. Cheesman, Dr. Jackson, Dr. Gibson, Dr. Stillman, Dr. Hunt, Dr. Dewey, Dr. Hare, Dr. James, Dr. Homer, Dr. Cox, Dr. R. Rogers, Dr. David L. Rogers, Dr. Harris, &c. &c.

Le propriétaire espère que les témoignages ci-dessus suffiseront pour prouver son mérite, comme le meilleur purificateur du sang et renovateur du système qui ait été découvert jusqu'à présent, ainsi que pour les maladies constitutionnelles auxquelles le corps est assujeti et qui prennent leur naissance dans l'impureté du sang ou du fluide animal.

Les personnes intelligentes admettront que les maladies aiguës peuvent être traitées selon les principes physiques de la médecine.

Lorsqu'une maladie devient chronique, il faut varier le traitement selon les indications. Sous ces circonstances le traitement ordinaire ne peut être suivant la physique, dans beaucoup de cas, vû que les symptômes n'indiquent point le véritable état de la maladie. La maladie dans cette condition a amené une diversité de traitement.

Le traitement empirique est suivi dans les cas de maladies chroniques et invétérées pour les raisons ci-dessus.

Diverses combinaisons et préparations sont employées pour combattre les maladies de cette nature; mais l'expérience a établi un nouveau système de traitement basé sur son propre mérite, quoique n'étant point séparé de la connaissance de l'anatomie, la physiologie et de toutes les branches qui constituent une connaissance parfaite de la théorie et des principes de l'art de guérir.

Cette connaissance est préférable à l'ignorance—cette "lumière dissipe les ténèbres," et toutes les maladies cèderont aux traitemens qui ont pour base la science et l'expérience; personne, nous pensons, ne niera cette vérité. Maintenant il semble exister quelque diversité d'opinion parmi les raisonneurs polémique, relativement aux qualités que possèdent les médecines végétales et minérales et de leur mode d'opération sur le système humain.

Sous le point de vue légal, nous admettrons que les végétaux sont plus souvent employés que les minéraux; car dans tous les cas désespérés l'on a recours à des remèdes désespérés, qui sont ordinairement l'application de la flamme. Ces faits sont des choses opiniâtres et il n'en trouve pas qui prouve l'utilité de la pratique. En médecine, cependant, les minéraux et les végétaux contribuent aux besoins de la science.

Demandez au plus célèbre médecin quelle est le meilleur purificateur du sang? Il vous répondra la salsepareille.

Il suffit donc de dire, que les médecins la recommandent. Quelle plus grande preuve de ses qualités peut-on désirer?

Des nombreux certificats ont été reçus et l'on peut référer à des centaines d'exemples de guérisons remarquables qui n'ont jamais été obtenues par aucune autre médecine.

Vendu en gros et en detail au no. 96 rue de la Douane Nelle. Orléans.

Ceux qui sont affligés de rhumatismes, scrofula, éruptions de la peau, enflure des glandes, maladies du mercure, &c. peuvent être guéris en s'adressant ci-dessus.

Le propriétaire se flatte que le grand soin qu'il a apporté dans p.éparation de la salsepareille, sous ces différentes formes, a rendu son composé parfait, et en faisant usage d'un mode de préparation étrangerà tous les autres manufacturier, il peut sans crainte dire qu'il a produit un article combinant toutes les matières médecinales de la salsepareille dans une forme plus efficace et plus concentrée que les autres productions de cette nature. Il recommande cet article à l'attention des médecins comme étant la meilleure préparation de salsepareille qui ait jamais été faite, combinant toutes les propriétés qui appartiennent aux divers articles qui la composent, dans une forme concentrée, qui ne peut être altérée par la température ou l'atmosphère.

La supériorité que réclame cette médecine sur toutes les autres, préparations de cette nature, résulte du mode de particulier de sa préparation. Nous croyons pouvoir dire d'après l'expérience, qu'une grande partie des vertus de la salsepareille s'en vont avec la vapeur, lorsqu'elle se décompose, ou en d'autres termes, que la trop grande chaleur empêche la concentration de ses principes actifs. Nous sommes venus, à cette conclusion, après avoir été souvent trompé dans l'administration de cette médecine préparée selon les formes ordinaires et comparant le succès quelle a obtenue lorsqu'elle était préparé selon le mode actuel. L'on ne peut attribuer cette différence aux matériaux qui auraient pu être meilleurs dans l'une ou l'autre, parce que nous avons répété les preuves avec les mêmes articles, et les résultats ont toujours été les mêmes que ci-dessus. Cette composition est donc recommandé aux médecins, comme matière médicale, possédant à un haut degré les propriétés toniques, altératives et diaphorétiques des plantes qui la composent.

Le temps et les frais que coûtent ces articles peuvent peut être militer contre son usage général, mais de telles objections ne devraient jamais avoir aucun poids lorsque la vie et la santé d'un individu sont en danger.

Les maladies auxquelles ce remède est applicable sont le scrofula, affections cutanées, rhumatismes et particulièrement les maladies qui proviennent de l'abus du mercure; le syphilis dans son premier et second degré, ulcères chroniques et obstinés, provenant d'une condition vicié de l'économie animale, enflammation des os et des membranes, et particulièrement de cette maladie qui est observée sur le tibial et femorit, la radius et ulna et quelque fois sur la tête. Nous ne connaissons aucun autre remède qui puisse guérir ces maladies aussi bien que le sirop composé de salsepareille concentrée.

Il y a maintenant environ trois siècles que la salsepareille fut introduite en Europe, comme un remède propre à guérir les maladies ci-dessus, par les Espagnols qui s'en servaient pour guérir les affections vénériennes.

L'on doit toujours prendre les pillules de salsepareille avec le sirop. Ces pillules possèdent le grand avantage de ne point contenir de calomel, antimoine ou autres médecines qui nécessitent le repos ou la diète, et par leur combinaison judicieuse elles peuvent être administrées aux personnes de toute âge et de toute condition et des deux sexes pendant des années, sans causer aucun dommage à la constitution. Ils sont par conséquent recommandées aux personnes sédentaires qui ne peuvent prendre assez d'exercice pour entretenir l'action vitale de l'estomac et des boyaux et qui sont conséquemment obligées de prendre des médecines relâchantes.

L'on recommande fortement aux personnes qui seraient attaquées des maladies ci-dessous de prendre une bouteille du sirop composé et des pillule de Salsepareille, ce que l'on trouvera un remède effectif pour la [illegible] des maladies suivantes: rhumatisme, goutte, ulcères, chancres, [illegible], King's Evile, [illegible], St.-Pierreleans, [illegible], tumeurs, ulcères,

pleurésie, choléra, hémorroïdes, fièvre bilieuse, enflammation de l'abdomen, surdité, maladies de poitrine par l'usage immodéré des manufactures, suppression des menstruations, maladies d'accouchement, gale, serrures, asthme, douleurs de foie, des nerfs, tic douloureux, engelure.

Le sirop et les pillules de salsepareille ou pillules pour le sang sont recommandées par les plus respectables médecins qui connaissent la médecine.

1o. Le principe vital est dans le sang.

2o. La nourriture du corps vient du sang.

3o. Toutes les maladies ont leur source dans l'impureté du sang.

Tous les solides sont nourrit et proviennent du sang—Tous les autres fluides sont appropriés au soutien du corp. Il est bien connu que le principe futur du cœur, et du système circulaire; précède la formation des autres parties du corp et l'on peut l'appercevoir quelques temps avant de distinguer les traces du cerveau.

Le sang étant le nourricier du corp et la source de la vigueur, est aussi celle des maladies en générale; mais comme c'est un fluide qui circule, il est plus en uniformité que les parties solides, d'où nait la difficulté de connaître les matières morbide ou étrangères qui circulent en même temps. Le miasmes de la fièvre n'a aucun effet sur les autres parties du système et il ne fait de dommages que lorsqu'il a atteint le sang; si le sang contracte une tache il est étonnant de remarquer la tenacité avec laquelle il la retient pendant des années, des générations: de là nait les maladies héréditaires, les consomptions, &c. Les germes et fibres étant formés et nourris du sang, et les communications aux solides étant coupée excepté par la circulation, où pouvons-nous chercher ailleurs le siège de ces prédispositions aux maladies ou les causes de la maladie elle-même. Si le sang est en désordre, l'organe qui est le plus faible est celui qui souffre le premier et le plus, et qui donne son nom à la maladie.

5o. Les douleurs et les maladies ont la même origine; par conséquent ils ont les mêmes nom.

6o. Les pillules de salsepareille et le sirop sont le seul mode de purifier le sang et d'extirper la maladie.

Il est évident que les médecines qui demandent des soins de la part du patient et qui donne des rhumes si elles sont prises lorsque le temps est froid ou humide, tel que le calomel, &c. ne sont point propre propre au corp et conséquemment injurient la constitution et lui impriment de nouvelles qualitées. Il n'est pas nécessaire de se préparer pour les pillules et le sirop de salsepareille; l'on peut en prendre avec avantage dans tous les temps et dans tous les climats.

La théorie simple—simple parce qu'elle est vraie est renfermée dans ces cinq propositions:

1o Le sirop et les pillules de salsepareille guérissent toutes les maladies qui peuvent être guéries.

2o. Ils font disparaitre les obstructions du foie et des intestins qui empêchent la circulation du sang et de ses fonctions vitales.

3o Ils purifient le sang en augmentant ses efforts et empêchent la maladie en donnant la force au corps de résister à la prédisposition des causes qui l'amène.

4o Ils augmentent l'action des absorbants par lesquels les croissances morbides sont mises en circulation et ensuite rejetées du corps.

AVERTISSEMENT. Le sirop et les pillules composés de salsepareille concentrée ou pillules du sang, peuvent être obtenues pures au No. 96, rue de la Douane, Nouvelle-Orléans, et nulle part ailleurs.

L'on donne des directions en anglais, français et espagnol. 17 mai

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE—Nlle. Orléans, 25 mars 1839. L'acte intitulé "Acte pour amender l'acte intitulé "acte pour amender les divers actes relatifs à l'acte intitulé "acte pour incorporer la Banque des Citoyens de la Louisiane sera soumis aux actionnaires de cette institution pour leur approbation, à une assemblée qui sera tenue à cet effet, à la maison de banque, lundi, 6 mai prochain; et ils sont par le présent requis d'assister à ladite assemblée personnellement ou par procuration.

Par ordre de la Direction,
26m J. B. PERRAULT, caissier.

LOUIS ROGERS & JAMES GRAY ont établi dernièrement une maison de commerce à la Nouvelle Orléans, sous le nom de Rogers Gray & Co et ont donné leur procuration à W. N. Wilkinson pour agir en leur nom, pendant leur absence. Ils feront des avances sur les consignations qui leur seront adressées à eux mêmes ou à Roger & Co. de New-York et à Louis Roger & Co. au Havre.
New-York, 1er janvier 1839. 15f an

AVIS—James Gray se retirent ce jour de la compagnie de Rogers & Co.; les affaires seront continuées comme auparavant par Louis Rogers et Charles Sagory, sous la raison de Rogers & Co.
New-York, 31 décembre 1838. 15 jan

LIGNE JOURNALIERE POUR LA MALLE ET LES PASSAGERS.

CETTE ligne partira tous les jours de Nashville et se rendra en deux jours. De Mills' Point à Bowling Green Ky. en deux jours. De Mills'-Point à Louisville, Ky. en trois jours et demi, de Mills'Point à Clarksville dans un jour et un quart.

EXTRAS,
De Mills'Point se rendant à la convenance des passagers.

A Mills' Point la ligne ci dessus joint les bateaux pour la malle de la Nelle.-Orléans et St. Louis, faisant la route la plus directe de St. Louis à Nashville et de la rivière du Mississipi à Bowling Green et Louisville, Ky.

Le bagage est transporté aux risques des propriétaires.

Il n'est alloué que 40 livres de bagage pour chaque passager.

Bureau au Green River Hôtel	Bowling Green
Bureau général de Poste	Nashville.
" " "	Mills' Point.
" " "	Louisville.

W. P. ROACH & Co. Clarksville Tenne.
7 mai.

AU PUBLIC—Ma ménagère était affectée depuis trois ans d'un ulcère au nez sans cause connue, et qui s'étendait continuellement, je consultais plusieurs médecins qui me dirent que c'était un cancer, qu'il n'y avait pas d'espérance de la sauver, ils lui administrèrent divers remèdes qui n'eurent aucun succès.—Je l'envoyais à Baltimore et remise aux soins de médecins d'un renom, ils lui coupèrent la lèvre inférieure, mais tout fut inutile, elle revint plus malade, l'ulcère rongeait toujours, elle avait perdu une partie d'une lèvre et les joues étaient couvertes d'un vaste ulcère rongeant; elle n'attendait que la mort, quand l'on me conseilla de voir le Dr. F. BARELLE, rue du Canal no 124.

J'allais voir ce monsieur qui après avoir examiné la malade nous dit que sa maladie n'était pas cancéreuse et qu'il la guérirait promptement. En effet au bout d'un mois de ces soins empressés, la malade était parfaitement guérie.

Je crois devoir dans l'intérêt de l'humanité et de la reconnaissance donner publicité à cette belle cure, et me propose de donner toute explication aux personnes qui le désireront.

Je prie le Dr. F. Barelle d'agréer l'expression publique de ma reconnaissance. C. A. ROTH,
16m—3 91, rue Girod.

GRANDE LOTERIE DE PROPRIETES FONCIERES,
Situées à la NOUVELLE-ORLEANS.
Le Tirage aura lieu le 1er. Decembre 1839
A JACKSONVILLE Florida,
Sous la surveillance de Commissaires nommés à cet effet par la Législature de Florida.
SCHMIDT & HAMILTON, Directeurs.

100,000 BILLETS, à $15, $1,500,000.
Le prix de Vente des Billets est de $20 chaque.
SYLVESTER & Co., No. 156, Broadway, New-York,—Seuls Agents.

Le produit de la vente des billets sera déposé dans les banques des Citoyens, Consolidée, du Canal, de l'Union et de Carrollton à la Nouvelle Orléans, aux noms de Louis Schmidt, conjointement avec J. B. Perrault, Esq. actuellement caissier de la banque des Citoyens et A. Baudoin, Esq actuellement caissier de la banque Consolidée, agissant comme Commissaires, comme il appert par un acte passé pardevant A. Mazureau, Esq. not. pub le 2 mai 1839, et les propriétés seront transférées sans aucune charge quelconque aux personnes nommées ci dessus comme commissaires, pour la sécurité du fortuné gagnant.

A New York le produit de la vente des billets sera déposé dans la banque du Phoenix au crédit des cinq banques de la Nouvelle Orléans ci-dessus.

Le public peut examiner les actes pardevant A Mazureau, Esq. not. pub., relativement au transfer des propriétés des lots dans cette loterie.

600 LOTS GAGNANTS,
Comme Suit.

1 Lot.—Le bel Edifice à 3 étages, connu sous le nom de l'Arcade, dans la rue des Magasins, mesurant 266 pieds, 5 pouces, 4 lignes sur la rue des Magasins, 161 pieds, 11 pouces sur la rue du Natchez, et 146 pieds, 6 pouces sur la rue Gravier. Cette propriété rapporte maintenant un loyer de $37,000 par an, et étant située dans la partie la plus florissante de la ville, vis-à-vis de 3 Banques et dans le voisinage de l'Hôtel St-Charles et du City Hotel, il est à présumer qu'avant peu les loyers s'élèveront à $50,000 par an. Estimée, $700,000.

1 Lot.—Le superbe Edifice, connu sous le nom du City Hotel ci-devant Bishops' Hotel, à l'encoignure des rues du Camp et de la Commune, mesurant 162 pieds sur la rue de la Commune et 146 pieds, 10 pouces, sur la rue du Camp. Cette propriété donne un revenu annuel de $25,000, et d'après sa situation centrale, pourra sous peu être porté à $30,000. Estimée, $500,000.

1 Lot.—Une jolie Maison à 3 étages, rue Natchez, No. 20, à toucher l'Arcade, louée à $1,200 par an. Estimée, 20,000.

1 Lot.—Une jolie Maison à 3 étages, rue Natchez, No. 18, à côté du No. 20, louée à $1,200 par an. Estimée, 20,000.

1 Lot.—Une jolie Maison à 3 étages, rue Natchez No. 16, à côté du No. 18, louée à $1,200 par an. Estimée, 20,000.

1 Lot.—La jolie Maison No. 23, à l'encoignure N. E. des rues de la Douane et du Bassin, mesurant 40 pieds sur la rue du Bassin, 40 pieds sur la rue Franklin et 127 pieds sur la rue de la Douane, louée à $1,500 par an. Estimée, 20,000.

1 Lot.—La jolie Maison No. 24, encoignure S. O. de la rue du Bassin, mesurant 32 pieds, 7 pouces sur la rue du Bassin, même mesure, rue Franklin, et 127 pieds sur la rue de la Douane, louée à $1,500 par an. Estimée, 20,000.

1 Lot.—La jolie Maison à 2 étages No 339, dans la rue Royale entre Hopital et Ursuline, mesurant 24 pieds, 8 pouces sur la rue Royale, sur 127 pieds, 11 pouces de profondeur, louée à $1,000 par an. Estimée, 15,000

1 Lot de 250 Actions,	Banque du Canal,			$25,000.
1 Lot de 200	"	"	Commerce,	20,000.
1 Lot de 150	"	"	Mech & Tra	15,000.
3 Lots de 100	" chaque,	"	Cité,	30,000.
2 Lots de 50	"	"	Exchange,	10,000.
2 Lots de 25	"	"	Gas Light,	5,000.
2 Lots de 15	"	"	Mech & Tra	3,000.
20 Lots de 10	"	"	de l'Etat,	20,000.
10 Lots de 2	"	"	Gas Light,	2,000.
200 Lots de 1	"	"	Louisiane,	20,000.
200 Lots de 1	"	"	d'Orléans,	20,000.
150 Lots de 1	"	"	Union Floride,	15,000.

Il sera au choix des personnes gagnant les prix des Actions de Banque de recevoir, ou les Actions mêmes ou leur valeur au pair au comptant.

TIRAGE:
100,000 Numéros de 1 à 100,000 seront déposés dans une Roue, et les 600 Lots Gagnants et les Blancs dans une autre, et pour chaque Numéro sortant on tirera un Lot Gagnant ou un Blanc jusqu'à ce que tous les Lots Gagnants soient sortis, laissant alors dans la Roue le reste de Numéros BLANCS.

On recevra à la Nouvelle-Orléans, des ordres pour des Billets, à l'encoignure des rues St-Charles et de la Commune, sous l'Hôtel Verandah, et au No. 104, rue de Chartres, près de la rue Conti. Les ordres de la campagne, (port payé,) contenants des remises pour la quantité de Billets requis, et adressés à
SCHMIDT & HAMILTON,
A la Nouvelle-Orléans.
Seront exécutées avec promptitude.

Un bateau-à-vapeur sera engagé pour donner passage aux personnes, qui désireront se rendre aux Florides pour assister au tirage de cette magnifique Loterie.

Jacksonville (Floride), Avril 1839.
1er mai

LE Dr. DUPERRON, Dentiste, a transporté son domicile, rue Bourbon, No. 200, entre Dumaine et St-Philippe, où on pourra le consulter de 8 à 4 heures.
27 avril

FABRIQUE DE BIJOUTERIE.
J. B. DOETSCH & Co. informent leurs amis et le public qu'ils sont prêts à recevoir des commandes pour la confection de toutes sortes de bijoux, unis, ciselés et ornés, ils font des lunettes d'or, et montent les diamants dans le dernier goût.

Ils espèrent que la supériorité de leurs ouvrages et l'attention qu'ils y donneront leur mériteront l'encouragement de leurs amis et du public.

N. B. Les ordres laissés à la fabrique, au dessus du bureau de MM. Lacoste et Fauras, Passage de la Bourse, entre les rues Conti et St.-Louis, ou au magasin de La. Muh, No. 8, rue Chartres recevront une prompte attention.

Les dentistes sont aussi informés que J. B. D. & Co. auront les fournitures nécessaires à cet art. 4 fev

BANQUE DES AMELIORATIONS.—La Direction a, dans sa dernière séance, déclaré un dividende de trois pour cent du capital payé; lequel dividende sera appliqué à réduire toutes sommes qui pourront être dues par les actionnaires, d'abord, sur la balance du capital non appelée, ensuite sur billets d'actions.

Sont exclus du bénéfice de ce dividende, et ce, aux termes de la section 4 de l'acte qui confère à cette institution les priviléges de banque, ceux des actionnaires qui n'ont pas satisfait au paiement appelé par la Direction, le 15 mai 1838.

Par ordre de la Direction,
31 jan J. H. RABOTEAU, Caissier.

SHALL & BROWN—Négocians commissionnaires et expéditeurs, no. 96, rue des Magasins.
George Shall Jr. }
James G. Brown } Nouvelle Orléans.

RÉFÉRENCES.

Stetson & Avery, Whiting & Slark, Walton & Co., Wm. Bogart, Bogart & Hawthorn, J. Thayer & Co. Winston & Shall.	Nouvelle Orléans.
Crucket & Shapleigh, John Fairfield & Co, Walker, Emerson & Co., Griggs & Chickering	Boston.
M. B. Denman & Co., Charles P. Massey & Co.	Philadelphie.
Hunter, Palmer & Co.,	Buffalo, N. Y.
David T. Morgan,	Pittsburg.
Whitesides, Campbell & Co	Marietta, Ohio.
Edgerton & Woodbridge,	Chillicothe, Ohio.
John Woodbridge, Esq.,	
E. & A. Tracy,	St. Louis, Mo.
J. & R. Yeatman & Co., James P. Clark.	Nashville Tenn.

1 jan—a

CONSULTATIONS MEDICALES—Fs. BARELLE, docteur gradué de la faculté de New-York, membre de la société des Botanistes, Médecins et Chirurgiens de la ville de New-York, nouvellement arrivé en cette ville, offre ses services aux personnes qui voudront l'honorer de leur confiance.

Le docteur donnera des consultations à son domicile sur toutes sortes de maladies, mais plus particulièrement sur les affections dartreuses, scrofuleuses et sur les maladies dites secrètes. Les personnes peu aisées recevront des consultations gratuites.

Consultation de 9 à 4 heures, rue du Canal No. 124
17 dec—6m

HOTEL DU LAC
Situé au Lac au bout du Chemin en Coquilles.

Ce superbe établissement ayant été entièrement renouvelée et fournie de tout ce qui peut le rendre confortable, sera ouvert aujourd'hui pour la réception des visiteurs. Le site de l'hôtel du lac est trop bien connu du public de la Nlle. Orléans, comme retraite agréable, pour qu'il soit nécessaire d'en donner une description. La promenade le long des bancs du canal est aussi connue pour être la plus agréable que l'on puisse trouver dans les environs de la ville, soit en carosse ou à cheval.

Des étables et des palfreniers fidèles pour la commodité des chevaux, &c. se trouvent aussi attachés à l'hôtel.

La barre est bien fournie de liqueurs choisies, et il y aura toujours en main un grand assortiment des meilleurs vins, par conséquent les messieurs qui visiteront boire ou manger pourront être servis dans le plus court délai. Le propriétaire aura toujours sa table fournie des meilleurs poissons et de ce qu'il y aura de mieux sur le marché.

Les messieurs qui désirent avoir des dîners et soupers privés seront servis avec la plus grande promptitude.

Des arrangements sont pris pour mettre en état sous peu la maison des bains pour les dames et messieurs, et c'est l'intention du propriétaire de ne rien épargner pour rendre cet établissement, l'endroit le plus désirable pour les après midi et les soirées qui puisse se trouver dans les environs de la Nouvelle Orléans.
2 m—3m E. H. TAYLOR, Propriétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE — Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—L'Etat de la Louisiane à tous ceux que ces presentes concernent — Salut — Attendu que Chauncey Camp Williams de cette ville, ayant acheté à une vente faite par Hewlett & Cenas, encanteurs publics de cette ville, la propriété ci après décrite, s'est adressé au greffe de cette cour pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé: " Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834. Qu'il soit connu, et toutes personne intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour de Paroisse, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le decret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir dans trente jours à dater de la publication de cet avis pour quoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Ladite propriété fut vendue par les encanteurs susdits le 22me jour de décembre de l'année 1838, en vertu d'un decret de cette cour rendu le 5me jour d'Octobre de l'année 1838, dans l'affaire de Connolly Lepper contre ses créanciers, No. 11,079 du docket de cette cour, à laquelle vente ledit Chauncey Camp Williams s'est rendu acquéreur pour le prix de $9,750 payable comptant.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire.

La moitié indivise de trois lots de terre situés dans le faubourg Lacourse, entre les rues des Magasins et Columes, mesurant chacun 28 pieds 4 pouces et une fraction de face à la rue Edward, sur 127 pieds 10 pouces et une fraction de profondeur entre des lignes parallèles, le tout mesure anglaise; ensemble toutes les améliorations, droits, priviléges, &c. y appartenant.

Bureau du greffier de la cour, Nelle-Orléans, le 24 avril 1839. J. OLLIE,
26 avril—1f, en 30 Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—L'état de la Louisiane—A tous ceux que ces presentes concernent. Salut.—Attendu que Bernard Marigny ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse de St. Tammany, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au Greffier de cette Cour où la dite vente fut enrégistrée le 2nd jour de mars de l'année 1839, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834. Qu'il soit connu et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour de Paroisse, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir dans trente jours à dater de la publication de cette avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le shérif sus-dit, le 31ème jour de janvier de l'année 1839, en vertu d'un décret de cette Cour, rendu le 3 de Novembre de l'année 1838, dans l'affaire de Bernard Marigny vs. Juan Penas et J Pujol y Ripoll, No. 11819, du Docket de cette cour, à laquelle vente Bernard Marigny s'est rendu acquéreur pour le prix de trois mille piastres

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire.

Huit lots de terre y compris les bâtisses et édifices, situés à Mandeville, dans la paroisse St. Tammany, dans l'Etat de la Louisiane, faisant partie de l'ilet no. 14 et désignés sous les Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8, le dit ilet compris entre les rues Maddison, Jefferson, Lamarque et Foy, le No. 1 formant un des angles des rues Lamarque et Jefferson, ayant 60 pieds de face à la rue Lamarque, sur 190 pieds avant de face à la rue Jefferson. Les nos. 2, 3, 4, 5, 6 et 7, venant après le no. 1, successivement, faisant face à la dite rue Lamarque, sur laquelle ils mesurent, savoir: Les nos. 2 et 3, 60 pieds de face, sur 190 pieds de profondeur, le no. 4, 55 pieds de face sur la même profondeur, et les nos. 5, 6 et 7. 60 pieds de face, sur la même profondeur jusqu'au no. 8, qui se trouve à l'angle des rues Lamarque et Maddison, ayant 60 pieds de face à la première de ces deux rues, et 190 pieds aussi de face à la rue Maddison.

2o. Deux autres lots de terre, situés dans le même ilet no. 14, mais sans numéro, adossés aux huit lots susdécrits, ayant 60 pieds de face à la rue Jefferson, et traversant le dit ilet jusqu'à la rue Maddison, sur laquelle, la face est aussi de 60 pieds, la profondeur de l'une à l'autre de ces deux rues Jefferson et Maddison, étant de 476 pieds, les dits deux lots de terre contigus forment la moitié du susdit ilet, ou un quarré, long de deux cent cinquante pieds à chacune des rues Jefferson et Maddison, et de 475 pieds, tant sur la rue Lamarque que sur la rue Foy, par rapport à autres propriétés du sieur vendeur.

3o. Et enfin un autre lot, faisant partie de l'ilet No. 3, A désigné sous le no. 18, ayant 60 pieds de face au Cours Marigny, sur 190 pieds de profondeur, le dit ilet compris entre le dit Cours et les rues du Lac, Claiborne et Lamarque, toutes les mesures ci-dessus étant mesures françaises, conformément au plan dressé le 11 janvier 1834, par Louis Bringier, arpenteur général de l'Etat, déposé dans l'étude de F. de Armas, notaire public.

Bureau du Greffier de la Cour de Paroisse, Nelle. Orléans, le 17 avril 1839.
20 av—5,20m J. OLLIE, dép greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle-Orléans—L'Etat de la Louisiane.—A tous ceux que ces présentes concernent.—Salut.—Attendu que Bernard Marigny ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse de St. Tamany, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette cour où la dite vente fut enregistrée le 5me. jour de mars de l'année 1839, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires;" approuvé le 10 mars 1834. Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la cour de paroisse, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir dans trente jours à dater de la publication de cette avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée. La dite propriété fut vendue par le shérif susdit le 23me. jour de décembre de l'année 1828, en vertu d'un décret de cette cour rendu le 7 de juillet de l'année 1838 dans l'affaire de Bernard Marigny vs. Alexandre Burke, No. 10606 du Docket de cette cour, à laquelle vente Bernard Marigny s'est rendu acquéreur pour le prix de neuf cent quatre-vingt gourdes comptant.

Description de la Propriété d'après le transfert Judiciaire.

Quatre lots de terre situés dans la ville de Mandeville dans la paroisse de St. Tamany dans l'Etat de la Louisiane, désigné par les no. 1, de l'ilet no 26, et les nos 11, 13 et 15 de l'ilet no 8, conformément à un plan dressé par La. Bringier arpenteur général de l'Etat de la Louisiane, daté le 14 janvier 1834, et déposé dans l'office de F. de Armas, notaire public, dans et pour la ville de la Nouvelle Orléans.

Le lot no 1, de l'ilet no 26, ayant mesure française 166 2/3 pieds, face à la rue du Lac, sur 1000 pieds de profondeur et face à la rue Coffee et 166 2/3 pieds face à la rue Jefferson, borné à gauche par le lot no 2.

Le lot no 11, de l'ilet no 8, formant l'encoignure des rues de Lamarque et Jefferson, mesurant 60 pieds face à la première rue, sur 190 pieds de profondeur et face à la seconde rue, borné du côté de la rue de Lamarque par le lot no 10, et sur la ligne du fond par le no 12.

Le lot no 13, mesurant 60 pieds, face à la rue Jefferson, sur 240 pieds de profondeur sur des lignes parallèles, borné à droite par le no 5, et à gauche par les nos 14, 16, 16 et 17; et le no 15, de l'ilet no 8, joignant dans la ligne du fond au no 13, mesurant 60 pieds au Cours Marigny, sur 190 pieds de profondeur sur deux lignes parallèles, borné à droite par le lot formant l'encoignure no 14, et à gauche par le no 16, étant les mêmes propriétés que le présent défendeur acquit du présent demandeur par acte passé pardevant F. de Armas, notaire public, le 16 août 1835.

Bureau du greffier de la cour de paroisse. Nouvelle-Orléans 17 avril 1839. J OLLIE,
20 avril—5,20m dep. greffier.

LARD—160 barriques [illegible] et épaules, à vendre par MAMARD & [illegible],
18 mai 28, Nlle Levée.

A LOUER.

MAISON A LOUER dans la rue Bourgogne à l'encoignure de la rue Hôpital, contenant en 4 chambres, cabinet, bureau, salon, chambres à domestiques et une petite écurie. S'adresser au No. 46 rue Bienville. 17 m—3

A LOUER—Une maison dans la rue des Magasins, entre Julie et St. Joseph. S'adresser à LAYET & AMELUNG,
17m 17 rue du Commerce.

A LOUER dans une superbe maison rue Condé, No. 155, entre Quartier et Hôpital, deux jolis Appartemens au rez-de-chaussé sur le devant. 15 m—3

A LOUER—Une Maison, située rue des Remparts entre les rues du Bayou et des Ursulines. S'adresser à
14 mai R. BRUGHER.

A LOUER—Une maison, située rue Ste. Anne entre les rues des Remparts et Bourgogne. S'adresser à
14 mai R. BRUGHER.

A LOUER—La belle maison No. 25, rue Gravier. Pour les conditions, s'adresser au No. 75, rue du Canal. L'on donnera possession immédiate. 13 mai

A LOUER à Bail ou par mois, un Magasin très convenable pour toute sorte de Liquides, s'adresser au No. 16, rue Saint Louis.
6 mai B. LANDUMIEY,

A LOUER jusqu'au 1er. Novembre 1839—Une maison très commode pour une petite famille, située dans la rue du Maine, entre Dauphine et Bourgogne. Pour les conditions, s'adresser au No. 14, rue de l'Hôpital, 8 mai

A LOUER jusqu'au premier Novembre prochain—Le bureau maintenant occupé par la Compagnie d'Assurance Maritime et contre l'incendie du Mississippi, encoignure des rues Canal et Royale. 4 m

A LOUER—Une maison haute, bâtie en briques, très commode pour une nombreuse famille. Situé rue Bienville entre les rues Royale & Chartres. Pour les conditions s'adresser à DEVESIN & DOSSAT,
3mai—1m. 57 rue Tchoupitoulas.

A LOUER—Une grande chambre, bien garnie, faisant face à la rue, bonne pour deux personnes, à louer à un prix raisonnable. S'adresser au No. 15, rue de la Douane, entre Chartres et Vieille Levée. 21 dec

CHOIX de livres classiques et de nouveautés, reçus par le soussigné à bord du navire La Grange et Monument.

Aventures du Grand Balzac.		
Arthur	par Sue.	
Acté	par Dumas.	
Aventures D'angerole.		
Albertine	par Michel Masson.	
Après le Couvre feu	par F. Soulié.	
Aux pieds des Pyrénées.		
Bras de fer	par J. Lesconte.	
Colonel Richemond	par S. Felix.	
La folle vie	par Albert.	
Frère et Sœur	par A. de Lechet.	
Lettres sur l'Espagne.		
Madame Malibran	par Mme. Merlin.	
Le Md. du Hâvre.		
L'inconstance	par H. Lucas.	
Les Loups Cerviers	par L. Langeau.	
Souvenirs de Berryer	vol. 8o.	
Le Paravent	par A. Kan.	
Geneviève.		
Ruy-Blas	par Victor Hugo.	
Tinadilles	par Scribe.	
Vie de Rossini.		
Œuvres de George Sand		2 vol. 8o
" Molière		2 vol.
" Rousseau		4 vol.
" Voltaire		7 vol. 8o
" Demoistre		1 vol.
" Lord Byron.		
" Racine		2 vol. 8o
" Bernardin de St. Pierre		2 vol.
" Charron		1 vol.
" Gil Blas		1 vol.
" Lantier		1 vol.
" Lamartine		1 vol.
" Alexandre Dumas		2 vol.
" C. de Lavigne		1 vol.
" Corneille		2 vol.
Napoléon et ses contemporains		1 vol.
Mémorial de Ste. Hélène		2 vol.
France Pittoresque		3 vol. et gravures.
Berryer leçons d'Eloquence		1 vol. 8o
Don Quichotte		2 vol.
Paul Louis Courier		1 vol.
Chroniques de France		1 vol.
Coligny.		
Palmacayet		1 vol.
Monstrelet		1 vol.
Froissart		3 vol.
Castellain		1 vol.
La Place		1 vol.
Bayard de Bourbon		1 vol.
Œuvres de Buffon		6 vol. 4o
" Fénelon		3 vol.
" Bourdaloue		3 vol.
" D'Aguesseau		13 vol.
" Ad. Dethon		16 vol.
Dictionnaire de Bayle		16 vol.
" de Feller		
Discours de Pitt et Fox.		
Correspondance de Dalecot.		
Michelet hist. de France.		
Desmichel hist. du moyen âge.		
Thiers, révolutions française.		7 vol.
Œuvres dramatiques de Gothe.		
" de Pigault Le Brun.		
Théatre de Scribe.		
Œuvres de Jouy.		
Histoire des ducs de Bourgogne.		
Discours de Communes.		
Livres de Jurisprudence.		
Boche procedure civile.		
Commain questions de droit.		
Dictionnaire du notarial.		
Delaleau traité de l'expropriation.		
Œuvres de Denat.		
Pandex de Justinien.		
Pothier.		
Roguerons les Cinq Codes.		
Rauter, droit criminel.		
Troplong complet.		
Toulier, droit civil.		
Origine du droit français.		
Discours de Camus.		
Dictionnaire des inventions, &c.		

13 mai—10 ALFRED MORET

LEA PUNKER & Co.
Marchands de produits à Commission.
A Philadelphie
Références à MM. J. W. Zacharie & Co., Joseph Landis & Co., William & Lindley,
13 mars Nouvelle-Orléans.

CHANGEMENT DE DOMICILE ET D'ETUDE—E CAILLARD, avocat, a transporté son domicile et son étude, rue Madison, No. 22, entre les rues Levée et Condé, près des halles et du ferry de la 1ère. Municipalité, et à proximité des Cours Criminelle, de District, de Paroisse, des Preuves et de Cité, de la Nouvelle Orléans.

Son étude est ouverte tous les jours de 7 heures du matin à 7 du soir.

Pour consultation de 7 à 9 heures du matin, et de 4 à 7 heures du soir, affaires de cour de 10 du matin à 2 du soir. 11 jan—17

DES propositions cachetées pour bâtir un arsenal seront reçues jusqu'au 12 mai prochain à midi, au Bureau de l'Adjudant Général, maison de l'Etat, où l'on pourra examiner les plans du lot et de la bâtisse avec les spécifications nécessaires, tous les jours depuis 9 heures a. m. à midi.

Le contracteur donnera des cautions pour l'accomplissement de son contrat et sera payé quand l'ouvrage sera entièrement fini.
PERSIFOR F. SMITH,
19 a—30 adjudant et inspecteur général.

CARTONS DE LOTO,
TRES ELEGANTS ET TRES SOLIDES, A VENDRE par jeux de 100 petits et 50 grands cartons, et par demi jeux de 50 petits et 25 grands Rue de Chartres, No. 108. 28 mars—6m

LA VERITE EST GRANDE ET PREVAUDRA.—Il est notoire que 150,000 pillules de sal separeille pour le sang, ont été vendues pendant les derniers six mois.

Il est notoire qu'elles ont été administrées dans beau coup de cas pour prévenir les mauvais effets des pillules et autres médecines de charlatans par lesquels plusieurs vies ont été mises en danger.

Il est notoire que les médecines des charlatans contiennent des minéraux ou du mercure et qu'ils savent qu'elles doivent guérir ou tuer, laissant au hazard à décider.

Il est notoire qu'un grand nombre de charlatans ou étrangers imposteurs se nomment médecins, afin d'en imposer au public et lui vendre ses viles préparations, s'occupant fort peu des conséquences pourvu qu'ils remplissent leurs goussets.

Il est notoire que les charlatans et les imposteurs étrangers qui infestent notre pays, ne connaissent nullement la nature de la médecine et encore bien moins la constitution humaine.

Il est notoire que ces pillules sont particulièrement efficaces dans les maladies suivantes causées par l'impureté du sang et des fluides animaux.

Dyuleurs rhumatismales, scrofula, érysipèlas, jaunisse, brûlements d'estomac, maladies du foie, de la peau, des os et des glandes, douleurs dans les côtés, le dos et l'épine, au dessus du cœur et de l'estomac, fièvre interne, mauvaise bouche, mauvaise haleine, vents, indigestion, manque d'appétit, acidité de l'estomac, plaies ulcérées au nez, à la gorge et à la bouche, éruptions sur la peau, boutons au visage et sur le corps, verrues, enflures des glandes du cou, pile, l'estomac, toux, maladie du foie &c.

FAITS QUI LES RECOMMANDENT.

Il est notoire que le propriétaire et manufacteur des pillules de salsepareille pour le sang est médecin et apothicaire, reconnu par les plus célèbres médecins des Etats Unis.

Les docteurs Physick, Chapman, Jackson, Gibson, Dewees, Hare, James, Horner, Coxe, &c.

Il est notoire que les pillules de salsepareille pour le sang sont administrées par plusieurs médecins et qu'elles sont recommandées par eux dans toutes les parties des Etats Unis. (Voir les directions qui accompagnent chaque boite.)

Il est notoire qu'elles sont composées entièrement de végétaux et qu'elles ne contiennent ni mercure ni préparation animale.

Il est notoire qu'elles peuvent être prises par les personnes les plus délicates et par les personnes de tout âge, sans aucun dérangement dans les affaires de toutions et sans crainte du froid et sans [illegible] accompagnées de aucune diète.

Il est notoire que leur opération [illegible] forte, selon la quantité prise [illegible] qui sera légère ou autant qu'une médecine [illegible] s'affaiblira par le système [illegible] purgative.

Il est notoire qu'elle [illegible] sont le plus efficace purification du sang et [illegible] novateur du système qui ait jamais été découvert.

Aussi le remède le plus efficace pour les maladies produites par le mercure ou les minéraux dans les cas de syphilis ou vénérie, &c.

Il est notoire que dans toutes les occasions où elles ont été administrées elles ont produit un bon effet, guérissant plusieurs milles cas qui avaient été déclarés incurables.

Il est notoire qu'une boite de pillules de salsepareille et une bouteille du syrop composé de salsepareille sont suffisantes pour guérir les maladies ci-dessus.

Il est notoire que la seule place où l'on puisse les obtenir naturelles, dans la Nouvelle Orléans, est au No. 96, rue de la Douane. No. 96.

F. E. RAVIER, auteur du libel ci-dessus fait contre Mr. E. Caillard avocat, a été livré aux tribunaux civil et criminels.

DEMEURE AGREABLE D'ETE—MAISON DE PASCAGOULA.

LE soussigné est heureux d'annoncer qu'il ouvrira sa maison favorite et élégante ci-dessus, pour la réception du public le 15 mai.

Ce superbe établissement, situé dans un bel endroit de la Baie Pascagoula, offre une agréable retraite pour l'été, réunissant tout ce que l'on peut désirer sous le rapport de la salubrité et de l'amusement. Des seines, filets et grément de pêche seront à la disposition des visiteurs qui désireront faire la pêche; il y a aussi des billards et ten pin alleys. La chambre de bal ainsi que les musiciens seront toujours prêts et l'on donnera des bals réguliers pendant la saison.

M. Chas. W. Edwards, bien connu des citoyens de la Nouvelle Orléans et de la Mobile est engagé pour diriger cet établissement, et les bateaux à vapeur de la Nouvelle Orléans et de la Mobile toucheront tous les jours au quai pendant leur voyage entre ces deux villes. Des cuisiniers expérimentés sont attachés à cet Hôtel et il sera toujours approvisionné de poisson et huîtres, ainsi que des autres friandises du lac. La glacière sera constamment pourvue de glace. Le tenue et les mets de sa table ne seront point surpassé par les hôtels de la ville ou des autres ports et les vins seront choisis par des connaisseurs. Il ne se trouve point d'endroit sur le lac aussi commode pour les bains que l'Est Pascagoula. Beau y est plus salée et plus pure que partout ailleurs. Le propriétaire espère que ses efforts rendre sa maison un des établissements du meilleur goût et mérite l'encouragement du public.
11m—1er mai S. C. FROZEE.

CABOTAGE.

POUR NEW-YORK, via Key West & Charleston, C. S — Paquebot du 15 juin — Le superbe navire à vapeur neuf NEW YORK, capitaine J. T. Wright, partira positivement comme ci-dessus. Ce bateau n'a qu'une année de service et a été bâtie à New-York, pour les voyages de mer. Il a des emménagements de chambre ainsi que d'entrepont qui ne sont point surpassés par aucun paquet des Etats-Unis.

Les passagers par cette route arriveront à New-York dans huit jours. Il ne sera point retardé pendant son voyage, emportant assez de matières combustibles pour 12 jours.

Pour passage, s'adresser à bord, en face de la rue de la Douane, ou à BOGERT & HAWTHORN,
15 mai 63, rue Gravier.

POUR BOSTON—Le brick A. 1 RAYMOND, Cap. Miller, ayant une partie de sa cargaison engagée sera expédié sous peu.—Pour fret ou passage, s'adresser à
11 m. GEO. BEDFORD, 22 Bienville.

POUR NEW-YORK.— Le brick ELIZABETH, doublé et chevillé en cuivre, capt. Haling, sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à GEO. BEDFORD,
15 mai 22, rue Bienville.

POUR NEW YORK—Le brick de première classe et fin voilier SNOW, capitaine Thorndike, ayant une partie de sa cargaison engagée et allant à bord, sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis le No. 12, Seconde Municipalité, ou à
15m E. A. BRIDGE, 60, Gravier.

POUR BOSTON.—Le brick MARY AVERILL, capt. Harwood, sera expédie cette semaine. Pour fret ou passage, s'adresser à GEORGE BEDFORD,
15 mai 22, rue Bienville.

POUR BOSTON,—Le brick A. 1, fin voilier RAYMOND, capitaine Miller, ayant une partie de sa cargaison engagée peut prendre 300 barils et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
15 m GEORGE BEDFORD, 22, Bienville

LIGNE DE PAQUETS ENTRE LA NOUVELLE ORLEANS ET BALTIMORE—POUR BALTIMORE.—La barque paquebot A 1, MARY, capitaine F. J. Nickerson, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira positivement le 25 du courant. Pour fret ou passage, s'adresser à GEORGE BEDFORD,
15 mai 22, rue Bienville.

POUR CHARLESTON, C. S.—La goëlette A. 1, AMY, capitaine ASHLY, ayant la plus grande partie de sa cargaison à bord, partira pour le port ci-dessus sous peu. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à
15 mai J. A. BARELLI & Co.
61, rue de la Commune.

POUR APALACHICOLA—La goëlette de première classe, fine voilière DAVID ROGERS, capitaine Morgan, ayant presque toute sa cargaison à bord, partira cette semaine. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord en face des magasins du Triangle, ou à
15 m KIDDER & HEAD, 24, Poydras.

POUR BALTIMORE—La goëlette de première classe CURLEW, capitaine Lecomb, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à
10 m KIDDER & HEAD, 24, Poydras.

POUR PHILADELPHIE—Ligne de Hand—Devant suivre la barque Merrick—Le brick paquebot WM. HENRY, capitaine D. Kurtz, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, en face du marché aux légumes, ou à
7 m JAS. D. DENEGRE, 16 Douane

PORTS ETRANGERS.

Paquebot de lundi, le 20 mai, à midi.

POUR GALVESTON—Le superbe navire à vapeur, à basse pression COLUMBIA, capt. Henry Windle, du port de 425 tonneaux, doublé et chevillé en cuivre, partira positivement comme ci-dessus.

Le Columbia a une bouilloire neuve et n'est pas surpassé par aucun des bateaux des Etats-Unis.

Un bateau à vapeur sera toujours prêt à transporter à Houston les passagers et le fret du Columbia.

Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à
SMITH & VOORHIES, 35, Camp.

N. B. Si il se trouve un nombre suffisant de passagers, le Columbia arrêtera à la Cité de la Sabine, Velasco et Matagorda. 6 mai

POUR MARSEILLES—Le brick COMET, capt. Sullivan à besoin de 300 balles de coton pour compléter son chargement.—Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
11 m J. B. BAILY, 14 Bienville

POUR LIVERPOOL—Passage seulement—Le navire neuf ISAAC ALLERTON, capt. Torrey, sera expédié sous peu. Pour passage, s'adresser à
11 m LEVI H. GALE, 93, Commune.

POUR GIBRALTAR—Le brick fin voilier SPARKLER, capt. Beals, partira vers le 20 courant. Pour fret de quelques colis ou passage, s'adresser à
11 m KIDDER & HEAD, 24, Poydras.

POUR LIVERPOOL—Le navire A 1, MARYLAND, capitaine Berry, peut accommoder 6 passagers de chambre. S'adresser à bord ou à L. H. GALE,
13 mai 93, rue de la Commune.

POUR GREENOCK.—Le navire fin voilier MARS, capt. Castle, peut prendre quelques passagers de chambre. S'adresser à bord, trois rangs au-dessous du rail-road, ou à
11 mai HOLMES & MILLS, Bank Place.

POUR RIO-GRANDE—La goëlette LA MANCHE, capt. Lafitte est engagée pour partir le 18 courant. Elle peut prendre la valeur de 150 barils et accomoder quelques passagers s'adresser au capt. à bord ou à
JOHN J. LAGUERENNE
11 m 9, Toulouse.

POUR LIVERPOOL—Le superbe navire fin voilier HERALD, classe A No. 1 commandé par le capitaine John Osson, sera prêt à charger dans quelques jours, la majeure partie de son chargement étant arrêté, il lui reste place pour quelques balles. S'adresser à
15 m J. ROBERT & Co. 47, Bienville.

POUR MATANZAS—La goëlette fine voilière SABINA, capitaine E. Arnore, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour le fret de 250 barils ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à
15 mai R. GRONING & Co.

POUR LONDRES—Le navire A 1 ROB ROY, capt. Roit, L. Marsh, partira le 25 mai et peut facilement accommoder 4 passagers. S'adresser à bord ou à
8 m J. W. ZACHARIE & Co. 88, Douane.

POUR LA HAVANE—Le brick fin voilier PASTORA, capitaine Farwell, sera expédié sous peu pour le port ci-dessus. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, ou à
8 mai R. GRONING & CO.

DEMANDE POUR GIBRALTAR—Un bâtiment du port d'environ 150 boucauds de tabac peut trouver de l'emploi. S'adresser à J. W. ZACHARIE & co. 8m

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier QUEEN ADELAIDE, capitaine Barston, ayant les deux tiers de sa cargaison engagée et allant à bord partira sous peu. Pour le fret de 400 balles de coton ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à
J. H. ASHBRIDGE,
9 m 65, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Le beau navire OCTORAR, capitaine Dean, ayant une partie de sa cargaison engagée, sera expédié sous peu. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagemens pour 12 passagers de chambre, s'adresser au capitaine à bord ou à
J. H. ASHBRIDGE,
9 mai 65, Commune.

POUR GREENOCK—Le navire bien connu et fin voilier MARS, capitaine Castle, a besoin d'environ 250 balles coton pour compléter son chargement et partira sous peu pour le susdit port. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à HOLMES & MILLS,
10 mai Bank Place.

POUR LIVERPOOL—Devant partir le samedi, 11 courant.—La barque A1, FANNY, capt. Crowell, a besoin de 150 balles de coton pour compléter son chargement. Elle peut aussi prendre 4 passagers de chambre. Pour fret ou passage s'adresser à LEVI H. GALE,
8m 93, rue de la Commune.

A VENDRE—La belle goëlette tirant peu d'eau, WM. E. JESTER, bâtie en chêne blanc, à Melford, Delaware en 1835, en très bonne condition et un inventaire complet. Elle peut être mise en mer sans aucune dépense extra. Elle peut prendre 1000 barils et ne tire que [illegible] pieds d'eau. S'adresser à bord ou à
13 mai GEO. BEDFORD, 22, Bienville.

A FRETER—Le navire [illegible] fin voilier AUSTERLITZ, capt. Hammond, est prêt à prendre une cargaison pour n'importe quel port et peut être expédié sous peu. S'adresser à bord au Quai au-dessus de la Presse à coton à vapeur de la Levée, ou à F. PERRET, 3, Toulouse.

A FRETER—Le brick bien connu COMET, doublé et chevillé en cuivre, capt. Moss, du port de 120 tonneaux, s'adresser à
15 mai CULLU LAPEYRE & Co.

DEMANDE D'UN BATIMENT—On a besoin d'un batiment du port de 200 boucauts de sucre pour aller charger à la côte et transporter sa cargaison à New-York. Pour conditions, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE,
13 mai 65, rue de la Commune.

80000 SANGSUES!
SANGSUES de choix, Hongroises, Espagnoles et Françaises, à vendre depuis 6 1/4 cents jusqu'à 25 cents la pièce, à l'entrepôt général, rue du Quartier, No. 26, entre Condé et Vieille Levée.

L'entrepôt en sera toujours fourni, et les prix ne varieront jamais.

Fabrique de sirops, liqueurs et vins fins de tous les pays. 11 m

DEPOT DE PAPIERS PEINTS—Papiers peint sur tous fonds mats, tous fonds satinés, coloriés, calice le vase de fleurs, dessins en chanois en variété sur cramoisi, idem sur tous fonds satinés, dessins sur 25 pouces de large, idem fond blanc et vermillon.

BORDURES.—4 bandes, sur bois vernis sur bandes veloutes, à fleurs veloutées à pruneaux, cerquiés sur satin, velouté plein repiquée, talon en velouté, couleur, &c.

LAMBRIS sur tous fonds satinés, bois vernis hydrofuge, &c., plafonds et rondes de differentes grandeurs. Les soussignés agens d'une des meilleurs fabriques de France ont reçu les échantillons des dessins nouveaux qui viennent de paraître, ils invitent les personnes qui ont des établissements pour la vente au détail et autres qui ont l'emploi de certaines quantités à venir les examiner et prendre connaissance des prix qu'ils offrent aux acheteurs des plus avantageux pour les plus favorables que l'on puisse trouver achats en France, ils recevront tous les ans la collection complette des dessins livrés à la consommation de manière à offrir à leurs pratiques un assortiment varié et nouveau. JOHN T. LAGUERENNE & co
13m 9, rue Toulouse.

COMPAGNIE du Chemin de fer du Golfe du Mexique.—A une assemblée des directeurs tenue le 22 du courant, il a été

Résolu que les actionnaires qui n'ont pas encore donné leurs billets sont invités à faire un quatrième paiement de 10 piastres par action le 29 mai prochain au avant.

Nouvelle Orléans le 29 avril 1839.
30a WILLIAM FURST, secrét.

AVIS—La société ci-devant existante sous le nom de Waters & Hillman, dans la boulangerie patentée de la Nlle. Orléans, est aujourd'hui dissoute d'un commun accord par limitation. Les personnes qui ont des reclamations sont priés de les presenter et ceux qui doivent à la dite société sont priés de faire leurs paiements à James Waters qui est autorisé à régler les affaires. Le nom de la société sera employé que pour la liquidation seulement.
JAMES WATERS,
GEORGE HILLMAN.
Nouvelle Orléans, 17 avril 1839.

PIANOS—Deux superbes Pianos fabriqués par Ignace Pleyel & Co., de Paris, à vendre au No. 56, rue de Conti. 11 m—1s

POUR L'INTERIEUR.

MALLE DES ETATS UNIS—Pour le Bayou Sara et Plaquemine.—Le superbe bateau à vapeur pour passagers BRILLIANT, capitaine Hart, ce bateau à tous ses chambres séparées et commencera ses voyages réguliers mercredi 19 du courant, à 10 heures du matin, et dimanche à la même heure pour Plaquemine, et continuera à faire des voyages régulièrement, à l'arrivée de la malle, en partant ponctuellement à l'heure indiquée. Il y a des chambres séparées pour les personnes de couleur. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
18 dec—17 ADAMS & WHITEALL.

PAQUEBOT REGULIER—Pour Bâton Rouge, Plaquemines, Donaldsonville et tous les lieux intermédiaires—Le bateau à vapeur, fin marcheur, TECHE, capitaine J. Chauvin, venant d'être inspecté et classé A. 1, fera les voyages comme paquebot régulier pendant la saison, et partira de la Nouvelle-Orléans tous les jeudis à 10 heures précises du matin, et de Bâton Rouge tous les samedis à la même heure.—Pour fret et passage, ayant de très beaux emménagements, s'adresser à
GOURDAIN & BENIT,
20 nov 13, rue Conti.

PAQUEBOT REGULIER POUR MEMPHIS ET RANDOLPH.—Le superbe bateau à vapeur ORONOKO, capt. Bosworth, est attendu à chaque jour; il fera ensuite régulièrement des voyages entre ce port et ceux intermédiaires, durant la saison. L'Oronoko vient d'être complètement réparé; on lui a mis de nouvelles machines et de nouvelles bouilloires, et comme on l'a disposé pour recevoir du coton, il n'est surpassé par aucun bateau naviguant sur le fleuve. Pour fret ou passage, devant être expédié sous peu, s'adresser à bord ou à
PIERCE SHANNON & BROTHER,
26 nov 57, rue des Magasins.

POUR BAYOU TUNICA et tous les ports intermédiaires.—Le superbe bateau à vapeur NASHVILLE neuf, fin marcheur et commode, commandé par le capitaine Buchanan, partira pour les lieux susdits et tous ceux intermédiaires, tous les mardis à 10 heures du matin. Le Nashville offre toutes les garanties possibles aux passagers; ses bouilloires ont été inspectées et les chaînes du gouvernail sont en fer. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS,
3 dec 19, rue St. Louis.

AVIS aux personnes qui désirent visiter les Atakapas et les Opélousas.

Le steamer GALINIAN, allant de l'embouchure du bayou Plaquemine, à la tête de la Nouvelle Orléans, en correspondance avec le bateau de Plaquemines, tous les jeudis à 6 heures, partira de Plaquemine pour les Opélousas, tous les jeudis à midi, pendant la saison des eaux basses. Les passagers trouveront toujours à M. J. Ott. ... des voitures et leur... wagons pour leur bagage ou leur fret.
4 nov. FOLLAIN, BELOCQ & DEJELOS.

Paquebot entre la Nouvelle Orléans et le Bayou Sarah.

Le steamer LEVANT, bien construit et marcheur de première classe, avant été acheté par le capitaine Laurent, fera, sous son commandement, pendant toute la saison, les voyages entre la Nouvelle Orléans et les ports intermédiaires. Il partira de la Nouvelle Orléans les dimanche à 10 heures du matin et du Bayou Sarah les mercredi, à la même heure.
24 avril J. B. COLLA, Agent.

A VENDRE—Le bateau à vapeur HOWARD, d'un léger tirant d'eau, bien fini, ainsi de toutes constructions depuis deux ans, ayant été construit pour porter 120 tonneaux et ne tirer que 2 pieds d'eau. Pour plus amples informations, s'adresser à GODFREY, LAWRIE & SMALL,
8 avr 38, rue du Camp.

A VENDRE—Le steamboat Merchant—Le vente de ce superbe steamboat qui devait avoir lieu le 1er. du courant, ayant été renvoyée jusqu'au 28 de ce mois, il sera livré à l'enchère en vente, à l'encan, à la Bourse de Cité, rue St. Louis par Hewlett & Cenas encanteurs, s'il n'est pas vendu à l'amiable avant cette époque. L'inventaire est déposé au bureau de M. Mayhew White & Co. Pour ce terme et les conditions de la vente, s'adresser à GREGORY BYRNE, ou à
3 nov—13 MAUSELWHITE & Co.

POUR LA MOBILE—Le steamer GIRAFFE, paquebot régulier, capitaine Swiler, partira du bout du chemin de Fer du Lac tous les jeudis et samedis, après l'arrivée des chars de 10 heures du matin, et à son retour, il partira de la Mobile tous les mardis et vendredis. Pour passage, s'adresser à bord au capitaine SWILER.

P. S. Toutes les fois que le nombre de passagers sera suffisant, la Giraffe s'arrêtera aux ports intermédiaires, pourvu que le capitaine Swiler en soit préalablement informé. 3 nov—17

BATEAU A VAPEUR A VENDRE—Actuellement amarré et à vendre en face de la ville, de l'autre bord du fleuve, près du ferry d'en haut. Le bateau a été complètement réparé et a été strictement examiné, et assuré; il est du port de 150 tonneaux, et propre aux transports de coton et de sucre. On le vendra à des termes libéraux. S'il n'est pas vendu d'ici au 15 de ce mois, à l'amiable, il sera alors mis à l'enchère ce jour-là. Pour plus amples informations, s'adresser à
3 jan FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS.

LIGNES DE PAQUEBOTS.

POUR NEW-YORK.
Ligne de paquebots de la Louisiane et de New-York.

DEVANT partir régulièrement tel qu'annoncé de chaque port. Cette ligne est maintenant composée des navires suivans qui, sont augmentée avec 6 autres navires, qui seront en tous 12, ce qui a mettra d'en expédier un de chaque port toutes les semaines pendant l'année, facilitant ainsi le transport des marchandises, aux prix plus réduits que jamais;

YAZOO,	Capitaine	Trask
MISSISSIPPI,	"	Eaele.
LOUISVILLE,	"	Allen.
SARATOGA,	"	Hathaway.
HUNTSVILLE,	"	Eldredge.
SHAKESPEARE	"	Palmer.

Ces bâtimens sont de première classe, doublés et chevillés en cuivre, d'un léger tirant d'eau, construits à New York expressément pour cette navigation et avec des aménagements plus commodes pour les passagers. Le prix du passage est fixé à $80 sans vin ni liqueurs. Pour toute la table sera bien approvisionnée. Les paquebots seront toués en montant et descendant le Mississipi par des bateaux à vapeur.

Ni les capitaines, ni les armateurs de ces batimens ne sont responsables pour les bijoux, espèces, argenterie, pierres précieuses, pour le cassage des verres, faïence, marbre en grains, ouvrage de tonnellerie ou de ferblanterie, ou pour la rouille sur le fer ou acier ou pour lettres ou paquets envoyés à bord, à moins que l'on ait pris au préalable un connaissement et que le prix en ait été fixé. Pour fret ou passage, s'adresser à
JAMES E. ALLEN,
21 m 7, rue du Camp.

Ligne de paquebots de Lombards & Co. entre Boston et la Nelle. Orléans.

Cette nouvelle ligne a été spécialement construite pour les voyages des ports ci-dessus, les navires qui la composent sont, du plus haut ordre, de construction nouvelle, fins voiliers, et fort bien emménagés pour les passagers. Cette ligne se compose des navires suivans:

Carroll	450	tonneaux, capitaine	R. Loring.
Carolina	450	"	B. Lendat.
Charleston	375	"	D. Eldridge.
Columbiana	625	"	G. Barker.
Concordia	645	"	Harding.

Les navires ci-dessus mentionnés sont neufs et de première classe, ayant été doublés et chevillés en cuivre, et ils sont expédiés avec la plus grande régularité en toutes saisons. Les capitaines sont tous d'expérience et connus par leur habileté et les avantages offerts aux voyageurs par cette ligne seront d'une grande importance, et n'ont jamais été surpassés.

Ces paquebots seront toués en remontant et en descendant le fleuve, et le plus grand soin sera apporté pour le jour de départ, en outre les autres seront rendus réguliers par le bateau en retard. On sollicite la protection du commerce. Il sera du plus grand avantage pour l'intérêt de leurs propriétaires les vendre prix des marchandises et le plus d'assurances les plus ... de la ligne, entre les navires tous ensemble, et les plus réguliers. Les navires partant tous les 1er. et 15 de chaque mois. Pour fret ou passage s'adresser aux agens
JOHN A. MERRITT,
22, rue de la Commune près de la rue du Camp.
N. B. On fait des avances sur les marchandises envoyées consignées à M. M. A. G. Lombard & Co de Boston.
3 nov—a

LIGNE DE PAQUEBOTS ENTRE LA NOUVELLE ORLEANS ET BALTIMORE

Cette ligne est composée des navires ci-après, les quels ont été construits spécialement pour le trafic entre ces deux ports, savoir:

Navire	EAWAN	Capitaine Minor
Barque	MARY,	" Nickerson,
"	BRADFERRY,	" Stevens,
"	SOLOMON SALTUS,	" Lathan,
Brick	ARCHITECT,	" Gray.

Ces bâtiments sont de première classe et ont des emménagemens très beaux et bien meublés; ils sont d'un léger tirant d'eau et pourront pénétrer jusqu'à Baltimore en toute saison. Le temps et l'argent dépensé sur les ports dans le Chesapeake ou la rivière James, et ce fret expédié sont en destination renvoyé par Mrs. Clark & Holding, agents pour ladite ligne à Baltimore; les frais occasionnés par les marchandises et déchargé en ce port seront acquis délivrer au prix de la livraison. Le prix du passage est fixé à $60. On tourne le desire... le fleuve... de la première qualité.

On emploira des bateaux dans toutes les occasions des besoins de remorque pour monter et descendre le Mississipi.

Pour fret ou passage, s'adresser à
GEORGE BEDFORD,
12 oct—a 22, rue Bienville.

PAQUEBOTS POUR NEW-YORK.
(Nouvelle Ligne.)
Devant partir ponctuellement tous les LUNDIS pendant la Saison, chargés ou non.

Navire Orléans,	capt. S. Sears,	590 tons.	27 Nov
Navire Alabamian,	capt. C. C. Berry,	674 tons.	11 Dec
Navire Arkansas,	capt. S. Denis,	627 "	25 Dec
Navire Nashville,	capt. D. Jackson,	640 "	28 Jan
Navire Kentucky,	capt. J. Bucket,	629 "	5 Fev

Les navires ci-dessus sont de première classe doublés et chevillés en cuivre, et ils ont été construits à New York, expressément pour ce commerce; ces navires éprouveront... du ... le fleuve.

Les capitaines sont des hommes d'une grande expérience et le bâtiment seront toujours remorqués par des bateaux en montant et descendant le Mississippi. Ils ... pour ... Le prix du passage à la chambre est de $90, sans vin ni liqueurs, et l'équipage ne levant que de l'eau. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
H. O. AMES,
No. 48 rue du Camp.

Ces navires ne ... pas responsables des coulages, ... verres, faïence, marbre ... paquets à bord.

LA société sous la raison Verger & Co pour la fabrication de plâtre de Paris, calciné, étant dissoute d'un commun accord, le public est prévenu que la fabrique située près des Champs Elysées, encoignure Urquhart et Marigny, ayant été achetée par MM. Depouilly frères & Co, ils continueront leur nouvelle cette fabrication des plâtres... de la meilleure qualité et... aux prix les plus ... des carrières de Montmartre (France). Les plâtres seront toujours ... de New York; chaque baril sera garanti contenir quatre boisseaux, et ... vendu aussi à bas prix. On ... à la Nouvelle Orléans, encoignure St Louis, en magasin d'... rue Conti No. 119, tendront à leur magasin les dessins et décorations, grès hydrauliques, etc ... le tout ... aux prix modérés.
J. N. DEPOUILLY, T. DEPOUILLY & co.
DEPOUILLY & DEPOUILLY

AVIS—Le capitaine du bateau à vapeur Geo. Gaines, dans son dernier voyage à Louisville, avait à bord un passager qui conduisait deux nègres dont il faisait passer comme lui appartenant.

Le capitaine soupçonnant que ces esclaves avaient été volés fit arrêter cette personne ainsi que les deux esclaves; et ils sont maintenant logés dans la prison de Louisville. L'un des nègres dit qu'il s'appelle SAM, appartenant à Mr. Delange, et l'autre se dit nommé SEYMOUR et se dit appartenant à Mr. Pierre Marioneau, planteur, près de l'église de Bonnet Carré. Pour plus amples informations, s'adresser à LAWRENCE & LEGENDRE,
[illegible], Nlle Levée.